

contact.sev

tél. 031 357 57 57, fax 031 357 57 58, e-mail: contact@sev-online.ch, Internet: www.sev-online.ch

Novartis Nyon

La lutte du personnel commence à payer, mais la bataille n'est pas encore gagnée.

Pages 2 - 3



Protection juridique SEV

Grâce à l'intervention du SEV et de sa protection juridique, un collègue a pu éviter qu'on lui retire son permis de conduire et de voir son nom inscrit dans le casier judiciaire.

Page 17



Rolf Meier

Vice-commandant de la défense d'exploitation et président de la section Travaux Berne - Valais.

Page 20

Le fondement des CCT est inscrit depuis un siècle dans le Code des obligations

Cent ans de CCT

En 1911, le Parlement a décidé d'inscrire dans le Code des obligations (CO) le droit pour les partenaires sociaux de conclure des CCT.

Aujourd'hui, en Suisse, environ 40% de la population active est soumise à une convention collective de travail. Si dans le secteur privé on peut négocier des CCT depuis un siècle, dans le secteur des transports pu-

blic cela fait à peine plus de dix ans que les CCT ont progressivement remplacé le statut de fonctionnaire et les règlements d'entreprises.

Notre dossier pages 10 - 11 - 12



Depuis la suppression du statut de fonctionnaire le SEV a signé 53 conventions collectives de travail, parfois en faisant appel à la mobilisation.

EDITO

SERRER LES RANGS

Malgré ses cent ans, en Suisse les CCT ressemblent plus à un adolescent instable qu'à un vieux sage tranquille. Comme pour les ados, nos CCT sont soumises à des pressions contradictoires: il y a ceux qui, comme nous, voudraient leur donner davantage de compétences en étendant leur champ d'application; et il y a ceux qui, a contrario, considèrent les CCT comme une encouble à l'expansion de leurs activités économiques et de leurs profits. Il s'agit d'une divergence de fond, qui existe depuis cent ans. Mais l'époque dans laquelle nous vivons lui confère une dimension et une acuité nouvelles. La libre circulation et les facilités de déplacement alimentent la tentation de démanteler les CCT, en cherchant à contourner, voire à supprimer les règles qui protègent les travailleuses et les travailleurs. Il suffit de ne pas fermer les yeux pour constater la dégradation des conditions de travail.

Pour inverser la tendance, il n'y a qu'une seule voie à suivre: serrer les rangs, en faisant la sourde oreille aux sirènes qui cherchent à nous diviser et en revendiquant tous ensemble de meilleures conditions de travail.

Conditions dûment inscrites dans nos conventions collectives à qui il faut donner la force obligatoire et qui doivent être accompagnées par des dispositions claires qui permettent de surveiller leur application. Le premier siècle des CCT a permis de faire de grands pas en avant, les pas suivants devront être beaucoup plus rapides.

Pietro Gianolli,
secrétaire syndical SEV,
Bellinzone

NEUCHÂTEL: LA JOURNÉE DES SECTIONS VPT DE SUISSE ROMANDE A TENU SES PROMESSES

Quelque 250 délégués et invités ont participé à cette journée marquée par un débat animé sur la nécessité de rendre de force obligatoire la CCT cadre des transports publics du Canton et République de Neuchâtel.

Pages 8-9

Commission féminine et commission migration

Causes communes



Angelo Chiuchiolo.

Au travail, femmes et migrants doivent davantage batailler pour faire valoir leurs droits. C'est la raison pour laquelle le SEV s'est doté d'une commission



Nani Moras.

féminine et d'une commission migration. Angelo Chiuchiolo et Nani Moras, deux membres de ces commissions, ont raconté à *contact.sev* les raisons de leur engagement syndical.

Pages 6-7

EN VITESSE

LES NÉGOCIATIONS PIÉTINENT AUX RHB

■ Les négociations pour renouveler la convention des Chemins de fer rhétiques (RhB) piétinent. Au delà des questions du système de salaires, il en va des règles sur la durée du temps de travail. La « flexibilité totale » réclamée par les RhB est inacceptable et sans contrepartie, le SEV ne signera rien. Les employés ont en effet déjà accepté une flexibilité très élevée. En échange ils réclament un système salarial transparent et qui offre des perspectives, ainsi que la garantie d'avoir des congés et des temps de repos suffisants.

DELEMONT

■ Partenaire reconnu de l'économie régionale, Orif Delémont (Organisation romande d'intégration professionnelle) vient de concrétiser



un nouveau succès en signant une convention de collaboration avec la Commune de Delémont (sur la photo Pierre Kohler, maire de Delémont). Première administration suisse, comme employeur public, à faire le pas, cette démarche pourrait faire des émules. Actuellement, l'économie de l'industrie absorbe l'essentiel des cas AI en réinsertion, alors que ces dernières années l'économie publique engendre principalement le contingent de demandes AI. JFM

LAUSANNE: GESTL

■ Ce jeudi 24 novembre. Nous vous attendons nombreux pour l'ouverture de la cave GESTL de 16 h 00 à 20 h 00. Venez partager ce moment convivial avec vos amis. Nous vous recommandons de réserver d'ores et déjà la date du 23 décembre pour notre grande ouverture de Noël de 15 h 00 à 22 h 00, ou vous pourrez savourer notre traditionnelle soupe au pois.

Votre comité GESTL.

Mobilisation pour sauver des centaines d'emplois

Nyon: la grève fait revenir

Les employés du site de Nyon-Prangins continuent à se battre, soutenu par toute une région. Quelques heures ont suffi pour que la direction du groupe change de discours.

La direction de Novartis présentait la fermeture du site de Nyon comme irrévocable: du coup, les employés de Nyon ont mené une grève d'avertissement le mercredi 16 novembre, après avoir défilé dans les rues de Nyon le samedi d'avant. Un cortège qui a rassemblé 2000 à 2500 personnes et toute une région qui se retrouve derrière les employés menacés. La volonté de fermer l'usine de Prangins provoque en effet une incompréhension générale.

Des médecins genevois ont ainsi lancé un mouvement de boycott des médicaments fabriqués par le groupe, à condition bien sûr que leurs patients soient d'accord, et qu'il existe un médicament de remplacement, ce qui est le cas la plupart du temps. Un geste symbolique, mais fort et qui a eu beaucoup d'écho.

«Mon souhait est de garder le site ouvert», déclare maintenant Joseph Jimenez, patron du groupe Novartis dans une interview parue le 19 novembre dans le journal Le Temps.

Il faut dire que la mobilisation est exceptionnelle non seulement par son ampleur, mais aussi par sa nature. Ici, ouvriers de la production et ingénieurs ou cadres luttent côte à côte pour sauver le site et contrer l'absurde jeu de Monopoly planétaire qui fait

que l'on retire des activités à un site de production pour les délocaliser dans un autre pays, quitte à faire le mouvement inverse quelques années après.

Ainsi, le déplacement des produits semi-liquides (crèmes, gels) à Wehr, en Allemagne, suscite l'incompréhension à Nyon: «Je n'y comprend plus rien», s'indigne un employé. «Il y a quelques années, l'usine de Prangins a repris la production de médicaments qui étaient fabriqués à Wehr. Et aujourd'hui, on nous annonce que la rentabilité de cette usine est meilleure que la nôtre.» (Le Temps, 17 novembre 2011)

Une mobilisation réussie

Dans le cortège du samedi déjà, certains étaient venus apporter leur soutien, mais aussi le souvenir d'autres mo-

bilisations réussies, comme celle qui a sauvé en l'an 2000 l'usine Sapal à Ecublens, qui fabrique des emballages alimentaires. «Les soutiens politiques sont très importants, mais la victoire, chez Novartis comme à Sapal, ce sont les travailleurs qui la gagneront par leur mobilisation dans l'entreprise», souligne Mike Nista, président de la commission d'entreprise de Sapal (L'événement syndical, n° 46 du 16 novembre 2011).

La semaine passée, lors du mercredi de la grève, il a suffi de quelques heures pour que Novartis annonce que la décision de fermer l'usine n'est pas irréversible, en fait. Du coup, l'espoir renaît et la fin de la grève est votée.

Négociations en cours

Des négociations sont actuellement en cours. Plus de 600 emplois sont en jeu à Nyon,

Ateliers CFF de Bellinzona

Forte baisse des commandes

L'année prochaine, il y aura nettement moins de travail aux Ateliers CFF de Bellinzona. 50 places de travail menacées.

Décidément, les employés des «Officine» semblent condamnés à vivre dans l'incertitude depuis leur grève de 2008. Au début de ce mois de novembre, tout le personnel des Ateliers CFF de Bellinzona a été rassemblé par sa direction. Le message que les dirigeants étaient chargés de transmettre est douloureux: l'année prochaine, il faudra compter avec une baisse de 26% du volume du travail. Une cinquantaine de postes de travail – sur environ cinq cents –



L'année prochaine, CFF Cargo diminuera de manière sévère le nombre de wagons à faire entretenir par les Ateliers CFF de Bellinzona.

sont dans le collimateur. Cette baisse est essentiellement provoquée par CFF Cargo qui a décidé «d'alléger» l'entretien de ses wagons. La direction des «Officine» se veut rassurante en prétendant que les coupes de personnel seront effectuées chez les intérimaires. Mais le comité d'entreprise, toujours présidé par Gianni Frizzo, s'inquiète. Il demande aux CFF de diversifier la clientèle des «Officine» et au canton du Tessin d'activer le projet de création d'un pôle de compétences sur la mobilité. Quoi qu'il en soit, Gianni Frizzo & Co restent toujours déterminés à se battre sous le slogan «Giù le mani dalle Officine!»

Novartis en arrière



Grévistes devant l'entrée de la salle communale de Nyon lors de la grève d'avertissement qui a eu lieu le mercredi 16 novembre.

et 1100 en Suisse. Parmi les atouts majeurs des employés figure le fait que toutes les catégories de métiers sont re-

présentées dans cette lutte. Avec à la clé autant de renseignements détaillés qui peuvent maintenant servir de

base pour faire des propositions concrètes afin d'assurer l'avenir du site.

hk

CEVA: C'EST PARTI POUR LE CHANTIER GENEVOIS DU SIÈCLE



Près de cent ans après la convention conclue entre le canton de Genève et la Confédération suisse, le premier coup de pioche du chantier de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Anemasse (CEVA) a été donné le mardi 15 novembre en présence notamment de la conseillère fédérale Doris Leuthard et du directeur des CFF Andreas Meyer. La population était également conviée à ce moment historique. Nous présenterons en détail le projet CEVA dans une prochaine édition de *contact.sev*.

LA DB RECRUTE À TOUR DE BRAS

En 1994, lors de la fusion des compagnies est et ouest allemandes, 380 000 cheminots travaillaient pour la DB. Aujourd'hui ils ne sont plus «que» 290 000. Mais, d'une part, la compagnie est en pleine croissance et, d'autre part, la moyenne d'âge – 46 ans – augmente. De plus, le 70% du personnel se déclare démotivé à force d'être pressé comme des citrons. Ce qui a poussé la direction de l'entreprise à vouloir recruter massivement de nouveaux employés. Le but est de recruter 7000 salariés chaque année durant la prochaine décennie. La DB cherche à recruter avant tout des mécaniciens de locomotive, des techniciens et des ingénieurs. Dans sa stratégie d'embauche, la direction des ressources humaines a annoncé qu'elle veut remettre au goût du jour l'idée qu'on peut faire toute sa carrière à la DB. Enfin on comprend que la stabilité professionnelle est le meilleur garant pour assurer une bonne mobilité.

AC

POINT DE VUE

Les CCT, le bon outil ?

Le droit du travail en Suisse est d'une grande faiblesse. Sur plusieurs aspects, notre législation ne respecte même pas des droits aussi fondamentaux inscrits dans des conventions de l'Organisation internationale du travail pourtant ratifiées par la Suisse. On peut affirmer que la protection légale des salariés dans notre pays est aussi minimale que libérale.

Après avoir fait le même constat, plusieurs collègues me demandent : « Mais que font les élus de gauche au Parlement ? ». Et je leur réponds toujours la même rengaine... « ben ils proposent des améliorations mais elle sont refusées par la majorité ». Du coup, il reste la voie laborieuse de l'initiative fédérale pour tenter de faire progresser le droit suisse.

Une fois la phase de la récolte des signatures terminée, les initiatives sont soumises au Parlement et les débats commencent. Pour les objets touchant les salariés, l'argumentation de la majorité ne varie pas beaucoup. Les renforcements légaux sont nuisibles pour le fonctionnement de l'économie. Les conditions de travail ne sont pas du ressort des politiques mais des partenaires sociaux. Ces derniers doivent négocier, branche par branche, et conclure des CCT. A les entendre, les plus grands fans des CCT sont issus des milieux bourgeois et UDC.

Rien de tel que la réalité du terrain pour revenir sur terre. Seul-es 50% des salarié-es de notre pays bénéficient de la protection d'une CCT. Si les représentants politiques de l'économie sont des supporters « convaincus » des CCT, les patrons le sont nettement moins... Pourquoi n'y a-t-il pas de CCT nationale dans le secteur de la vente ? dans le secteur du marché de l'électricité ? du nettoyage ? du journalisme ? Pour les salarié-es non-conventionné-es, c'est le régime



du minimum légal et de l'individualisation des conditions de travail. Le culte libéral du contrat laisse croire à une égalité utopique du rapport de forces entre le dirigeant et le dirigé.

L'expérience nous prouve aussi que les patrons viennent à la table des négociations lorsqu'ils y sont obligés. Dès lors, pourquoi ne pas imaginer que nos chers politiciens rendent la conclusion de CCT obligatoire ?

Soyons aussi honnête. Les syndicats n'ont pas toujours de quoi être fiers des CCT. A titre d'exemple, rappelons qu'il y a des CCT de branche sans salaires minimaux et que d'autres ressemblent fort à des coquilles vides. Renforcer les dispositions légales doit rester l'objectif premier des syndicats, c'est la meilleure protection. Au final poser la question de savoir si les CCT sont le bon outil est finalement une question bête: c'est quasiment le seul...

Olivier Barraud

Visions 2030 et myopie immédiate

Les CFF poursuivent par étapes les travaux relatifs au concept «Rail 2030» voulu par les Chambres fédérales afin d'améliorer l'offre et les infrastructures ferroviaires dans les différentes régions de Suisse. Le projet de nouveau Plan directeur cantonal «Genève 2030» est présentement en consultation auprès des autorités communales et des territoires voisins. Voilà plus de deux ans que, sous le titre «Paris 2030», la Ville Lumière subventionne toutes sortes de recherches sociales, économiques et environnementales sur son avenir de métropole durable. Depuis l'an dernier, l'Union européenne dispose d'un «Projet pour l'Europe à l'horizon 2030», rédigé par un groupe de réflexion de haut vol, comprenant notamment le nouveau premier ministre italien Mario Monti et Rem Koolhaas, l'architecte-urbaniste néerlandais de renom mondial.

On ne compte plus les études prospectives ni les représentations de scénarios possibles, toutes à l'horizon 2030, dans les domaines-clés des activités et nécessités humaines: alimentation, énergie, mobilité, éducation, santé, recherche scientifique, etc. Etant entendu que les prévisions les moins aléatoires concernent la démographie: la plupart des habitants qui peupleront la planète en 2030 sont déjà nés. S'y ajouteront les représentants d'une courte génération, dont on peut espérer qu'elle sera moins décimée par la mortalité infantile, la faim et la violence que ses aînées.

Tout le monde a désormais les yeux rivés sur l'échéance 2030, après avoir vécu le tournant de l'an 2000 et avant de passer dans une ou deux décennies à

l'horizon 2050. Il est juste, indispensable même, que nous développons une vision du futur, non par simple goût de la science fiction ni pour satisfaire une sorte de curiosité magique. Mais pour imaginer l'avenir sensé que nous voulons et pour le préparer activement, avec des objectifs réalisables à long terme. Pour travailler à l'échelle de la durabilité, notion vitale quoique passablement galvaudée.

Ce qui peut apparaître comme un mauvais jeu de mots correspond à une réalité: le développement durable exige du temps, celui de la réflexion et de la prise de conscience collectives, du changement des mentalités et des comportements individuels, tous délais également nécessaires à la réalisation elle-même progressive. Or notre époque, avec ses formidables technologies de la communication, privilégie volontiers l'immédiat, le direct, le virtuel, autant dire l'effacement du temps et de l'espace.

Dans les médias, un événement chasse l'autre, les antipodes font concurrence à l'actualité locale, la disponibilité d'esprit pour l'analyse et la hiérarchisation fait défaut. Du coup, les leçons données par l'histoire au quotidien sont oubliées au fur et à mesure et les erreurs se répètent inlassablement.

Comble de la myopie: la manière de percevoir les crises économiques et les mouvements conjoncturels. Tout se passe

comme si ces perturbations, aux effets sociaux ravageurs, n'étaient au fond pas si graves ni surtout insurmontables. Après tout, la crise de 2008 s'est dissoute dans les milliards généreusement versés aux banques trop précieuses pour qu'on les laisse couler. D'où l'inconscience supputation de voir la crise multidimensionnelle d'aujourd'hui se résoudre au prix de l'affaiblissement supplémentaire d'Etats de moins en moins souverains. Lesquels se trouvent déjà submergés de dettes et impuissants à contrer les impositions répétées comme les appétits capricieux des fameux «marchés».

Rien de durable ni de sage dans une telle attitude. Quand elle navigue à vue, la politique ne fait pas mieux que les médias. Quand elle se focalise sur l'horizon, elle se déconnecte confortablement. La vraie conduite des affaires publiques – et privées d'ailleurs – impose de chercher à résoudre les problèmes actuels dans une perspective plus lointaine, de travailler dans le concret avec des objectifs à moyen et à long terme, bref de réduire le grand écart entre la vue et la vision. Au lieu de s'embourber dans le terrain et de rêver à 2030, il faut continuellement établir des rapports entre l'immédiat et le futur, entre le local et le global. Pas facile mais durable.



Yvette Jaggi

La révision 6b de l'AI n'est pas nécessaire

La Confédération doit prendre à sa charge la dette de l'AI

Inutile d'expédier à la va-vite une nouvelle révision de l'AI. Ces dernières années, celle-ci n'a cessé de passer d'une révision à l'autre. Des révisions qui avaient pour point commun d'en dégrader les prestations. Plutôt que de persister dans cette hyperactivité destructrice, il faut d'abord évaluer sérieusement les changements déjà inter-

venus. Cela concerne en particulier les révisions 5 et 6a: leurs promesses de créer des postes de travail pour les personnes handicapées n'ont pas encore été réalisées. On note parallèlement que l'AI n'est plus dans les chiffres rouges.

En outre, la révision 6b de l'AI est brutale et erronée. De fait, pour la première fois,

des rentes courantes seraient réduites et l'indexation au renchérissement disparaîtrait. Tout cela représente un démantèlement de l'AI et conduira les personnes touchées à l'aide sociale.

Pas sur le dos des handicapés!

On n'a pas le droit d'éponger la dette de l'AI auprès du fonds de compensation de

l'AVS sur le dos des personnes handicapées. Il faut au contraire que la Confédération reprenne cette dette à sa charge. L'argent pour ce faire existe. Finalement, avec ses erreurs systématiques de budget, la Confédération a exercé une forte pression aux économies et aux réformes sur les assurances sociales et accumulé plus de 15 mil-

liards de francs d'excédents sur le compte de compensation du frein à l'endettement. Cet argent doit être engagé pour payer la dette de l'AI auprès de l'AVS. Ainsi, la Confédération n'aurait plus besoin de s'acquitter des intérêts de cette dette.

Comité central VPT

La sous-fédération VPT est inquiète

La séance du comité central VPT s'est déroulée les 20 et 21 octobre en terre fribourgeoise, à Marly plus précisément.

Une fois n'est pas coutume, le président du jour est romand. C'est Gilbert D'Alessandro, membre de la commission, qui a eu le redoutable privilège de présider cette séance. Il salue les invités Jérôme Bonnet, président de la section TPF Régional, ainsi que Bernard Clerc, secrétaire de la section TPF Urbain.

Lutte contre les agressions

Kurt Nussbaumer, notre président central, remercie les membres présents pour leur engagement envers les travailleurs des diverses branches. Il nous parle de divers dossiers importants. D'abord le thème de la violence. La commission centrale souhaite que l'aide-mémoire en cas d'agression soit inséré dans le journal SEV. De plus, Kurt Nussbaumer enverra un e-mail aux présidents afin de les sensibiliser sur la procédure à suivre en cas d'agression, de sorte qu'ils puissent informer à leur tour les membres de leurs sections. Ces deux propositions ont été acceptées par le comité central. Notre président central a aussi évoqué la situation des caisses de pension. Il y a beaucoup d'inquiétude dans l'air. Le SEV est déterminé à mieux former nos représentants au sein des conseils

de fondation par le biais de séminaires. La concurrence déloyale de la part d'autres syndicats a également fait objet de discussions. Inquiétude?

Johan Pain, président de la section tl, a fait le point sur l'affaire Aïssam Echchorfi, ce collègue conducteur menacé de licenciement par la direction des tl à cause de son engagement syndical. Johan Pain lance un appel à la solidarité. Des journées de mobilisation sont envisagées. Le président de la section tl regrette et condamne l'attitude de la direction de l'entreprise qui instrumentaliserait certains collègues contre Aïssam.

Cotisations

Barbara Spalinger, vice-présidente SEV et responsable des dossiers avec les ETC, a fait part de ses craintes au sujet de la révision de la Loi sur la durée du travail (LDT). Les représentants du patronat qui siègent au sein de la commission LDT veulent «sortir» le personnel administratif de la LDT. Il n'y aurait plus que le personnel d'exploitation qui y serait soumis. Inquiétude?

Le projet du SEV d'adapter la cotisation syndicale au revenu a provoqué une discussion très animée. Plusieurs contre-propositions ont été mises sur le tapis. Augmenter de 5 francs la cotisation mensuelle a été clairement critiquée. Une décision sera prise lors de la séance de printemps 2012 du comité central, sur la base des résultats

de la consultation qui est faite auprès des sections.

Situation financière et recrutement

Grâce à l'augmentation des membres, les finances de la sous-fédération sont saines. Les comptes sont tenus de manière rigoureuse par le caissier Roger Maurer qui a été chaleureusement applaudi par les participants. Martin Ritschard explique que la commission réfléchi à créer un fond de soutien pour les élections afin de soutenir des candidats proches des transports publics. Kurt Nussbaumer et Gilbert D'Alessandro ont été chargés de faire des propositions lors d'une prochaine séance du comité.

Le recrutement de nouveaux membres est un thème qui donne satisfaction. L'action de recrutement menée par Martin Ritschard se passe bien. Elle se traduit par une augmentation de 274 membres entre mai et septembre 2011. La commission centrale demande de ne pas relâcher la pression dans ce domaine. Chacun a conscience de cette inquiétude!

Une entreprise proactive

La tradition veut que la commission VPT invite le transporteur local à un apéro présentation. A Marly, c'était donc au tour des TPF. Mais à Fribourg on ne fait rien comme les autres! C'est pour quoi ce sont les TPF qui ont invité tout le comité central à un déjeuner présentation dans les locaux des TPF. L'accueil fait par M. Ducrot, di-



Kurt Nussbaumer, président central de la VPT.

recteur des TPF, ainsi que par M. Beyeler, directeur-adjoint, fût chaleureux et sympathique. Leur présentation a mis en évidence le rôle incontournable des TPF dans le canton de Fribourg. L'objectif de M. Ducrot est que les TPF soient également une force de proposition tant au niveau de l'horaire que des conditions de circulation. En ce qui concerne la prévention contre la violence, M. Ducrot a relevé la bonne collaboration que les TPF entretiennent avec le SEV sur ce dossier. L'objectif de l'entreprise fribourgeoise est d'équiper les trois-quarts des bus par des caméras de vidéo surveillance.

Des augmentations réelles plutôt que des primes

Le retour à Marly s'est effectué en bus spécial mis à dis-

position par les TPF. Pour terminer cette séance d'automne, les membres du comité central ont été invités à faire part des préoccupations actuelles de leurs sections. Les négociations salariales et les négociations pour renouveler les conventions collectives de travail sont une source d'inquiétude commune. Il est à noter que le comité estime que ce n'est pas une bonne idée de substituer des primes en lieu et place des augmentations réelles des salaires. Les primes ne permettent pas d'améliorer la rente LPP. Inquiétude!

Conclusion: oui, la VPT est inquiète, mais c'est dans l'inquiétude que les membres de la VPT et ses instances dirigeantes sont fortes et prêtes à intervenir. Alors, pas d'inquiétude, nous veillons!

Bernard Clerc

Débat sur le financement de l'infrastructure

Vendredi 4 novembre s'est tenu à Yverdon-les-Bains, sous la présidence de Claude Hêche, le colloque de OUEST-RAIL sur le thème «Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire. Quelles priorités pour la Suisse occidentale?». Tout le gratin romand du rail était présent. Les exposés des intervenants sont à disposition sur le site www.ouestrail.ch



” Nous reconnaissons les besoins spécifiques des femmes et des hommes, de la jeunesse ainsi que des migrants. “

Charte SEV, votée lors du congrès 2011.

La commission féminine du SEV se bat pour l'égalité et la commission migration pour l'intégration

Causes communes

Le 19 novembre, la commission migration a mis sur pied une journée pour débattre autour du thème de l'intégration. Le 25 novembre, la commission féminine consacre sa journée de formation à la santé des femmes dans le monde du travail. Ces deux journées ont fourni l'occasion à contact.sev d'interviewer Nani Moras et Angelo Chiuchio, deux des représentants les plus en vue de ces commissions. Les causes de l'engagement syndical de Nani et d'Angelo sont communes: faire entendre la voix des gens les plus vulnérables au sein du monde du travail.

contact.sev: Quelles sont les raisons qui sont à l'origine de ton engagement pour l'égalité?

Nani Moras: Mon sens pour la justice et mon indignation contre toutes les

formes de discrimination, de répression et d'injustice.

Est-ce que les CFF s'engagent suffisamment pour faire avancer l'égalité entre hommes et femmes?

Bien sûr que non. Cela fait vingt ans maintenant que je travaille aux CFF et je peux dire qu'en matière d'égalité, l'entreprise a beaucoup parlé mais peu fait. Les CFF ne s'attaquent

pas sérieusement aux vrais problèmes.

Penses-tu que notre syndicat en fait assez en matière d'égalité?

Là aussi, je répondrais non. Certes, quelques pas en

avant nous les avons effectués. Cependant, malgré le fait que depuis plusieurs décennies des femmes s'engagent au sein du syndicat, force est de constater que les avancées en matière d'égalité au sein du SEV sont: a) trop peu nombreuses; b) trop lentes.

Je reste toujours déçue de constater combien il y a un manque de solidarité dans ce domaine. Je ne comprends pas pourquoi il y a autant de syndicalistes qui ne sont pas conscients de la nécessité de se battre pour l'égalité. C'est une nécessité sociale. On ne peut pas continuer ainsi.

Quelle est selon toi la plus belle victoire remportée en matière d'égalité en Suisse au cours de ces dernières années?

La loi sur l'égalité, le congé maternité et la solution des délais en matière d'avortement. Mais cette dernière avancée est menacée par l'initiative populaire fédérale qui demande que l'assurance maladie obligatoire ne rembourse plus l'interruption volontaire de grossesse.

Depuis quelque temps, je constate que nous sommes malheureusement confrontées à des retours de manivelle. Par exemple, les écarts salariaux entre hommes et femmes ont de nouveau tendance à se creuser. L'attaque contre le droit à l'avortement est significative de l'état d'esprit

ANGELO CHIUCHIOLO A TROUVÉ EN SUISSE SA TERRE FERME

Qu'est-ce qui est à l'origine de ton engagement syndical ?

Angelo Chiuchio: J'ai grandi dans la province d'Avellino en Campanie. Mon père était secrétaire syndical de la confédération CGIL. Il était engagé dans le secteur agricole. Il défendait les droits des paysans qui avaient des conditions de travail très dures. Je me souviens qu'il les aidait à écrire des lettres et

effectuer des démarches administratives. Je peux donc dire que j'ai le syndicalisme dans le sang, je suis né baigné dans cette ambiance de confrontation et de lutte pour faire valoir les droits des travailleurs.

Quelles sont les raisons qui t'ont mené à vivre en Suisse ?

Je travaillais comme mécanicien dans mon village d'Ariano

Irpino. Le 23 novembre 1980, ma région a été dévastée par un puissant tremblement de terre qui a provoqué la mort de près de 3 000 personnes. Il y a eu 10 000 blessés et quelque 280 000 sans abri. Pour gagner ma vie, il m'a fallu émigrer. Deux mois plus tard, en janvier 1981, je suis arrivé en Suisse.

Est-ce que tu as commencé tout de suite à travailler aux CFF ?

Non, ce n'est qu'à partir du 1er mai 1988 que je travaille aux CFF. Auparavant, j'ai exercé divers métiers dans la région zurichoise. En entrant aux CFF, j'ai automatiquement adhéré au SEV.

Est-ce que tu penses que les CFF en font suffisamment en matière d'intégration des étrangers ?

Pour moi qui travaille aux ateliers principaux d'Altstetten, je dirais oui. Sur les quelque 230 employés qui travaillons aux ateliers, plus de la moitié sommes étrangers. Par contre, dans d'autres secteurs de l'entreprise, notamment dans les

gares, j'ai entendu dire que parfois l'intégration est plus difficile.

Que fait le SEV pour les collègues étrangers qui rencontrent des problèmes?

En fait, le principal problème c'est que les étrangers eux-mêmes ont peur de signaler les problèmes qu'ils rencontrent. Il ne faut pas qu'ils aient peur. Nous avons au SEV des secrétaires syndicaux efficaces qui peuvent les aider. Peut-être que notre syndicat devrait traduire en plusieurs langues ses principaux SEV Info pour mieux aller à la rencontre de nos collègues migrants les plus vulnérables. AC

BIO

Angelo Chiuchio est né le 22 décembre 1963 à Ariano Irpino dans la province d'Avellino, en Italie. En 1981, il émigre en Suisse. Le 1er mai 1988 il entre aux Ateliers principaux CFF d'Altstetten. Il vit à Zurich avec sa femme et leurs trois enfants. Il est membre de la commission migration du SEV.



INTERVIEW

Alexander Engler



Nani Moras à la tribune du dernier congrès SEV pour défendre la proposition de la commission féminine demandant davantage de moyens au SEV pour promouvoir l'égalité. Proposition acceptée par le congrès «pour examen». Ce qui a fait bondir la combative Nani Moras qui a déclaré au micro qu'elle ne voyait pas «ce qu'il y avait encore à examiner».

qui règne dans notre pays en matière d'égalité.

Que faut-il faire pour améliorer la condition féminine?

D'abord mettre tout simplement en pratique les droits qui sont inscrits dans la loi. Il faut ensuite absolument améliorer pour les hommes et pour les femmes la compatibilité entre vie professionnelle et vie familiale. La commission féminine de l'Union syndicale suisse (USS) a proposé des mesures comme, par exemple, la réduction du temps de travail ou l'introduction d'un droit au congé parental.

Qu'est-ce que le SEV peut faire de plus pour promouvoir l'égalité?

Mettre à disposition davantage de ressources, comme nous l'avons demandé lors

du congrès de cette année. Il faudrait aussi instaurer un système de formation continue pour permettre aux employés du SEV d'approfondir les principaux thèmes liés à l'égalité.

Es-tu favorable à ce que les femmes au foyer qui s'occu-

” Les avancées en matière d'égalité au sein du SEV sont: a) trop peu nombreuses; b) trop lentes. “ Nani Moras

pent de leur mari et élèvent des enfants touchent un salaire?

Qu'est-ce que ça veut dire: s'occuper de son mari ou de son compagnon? Comment faire lorsque les enfants quittent le foyer familial, ou quand le mari s'en va ou décède? Comment le salaire serait garanti? Et qu'en est-il si c'est l'homme qui s'occupe de la femme et

des enfants? Il est bien difficile de répondre à toutes ces questions.

Ce que je sais, c'est qu'il est difficile pour beaucoup de femmes de reprendre une activité professionnelle après s'être occupées de leur famille. La prise en charge des enfants et des per-

sonnes âgées est un devoir fondamental, indispensable au bon fonctionnement de notre société. Ce qu'il faut, c'est débattre de la valeur de cette prise en charge. Des mesures doivent être absolument prises, pour qu'un traitement équitable soit accordé aux personnes qui effectuent ces tâches domestiques.

Christiane Brunner avait émis l'idée d'aménager des crèches pour enfants dans les gares.

Que penses-tu de cette idée?

Je n'étais pas au courant de cette proposition. Ce que je sais, c'est qu'il y a un urgent besoin d'augmenter le nombre de crèches. Il faut que le coût de la garde des enfants soit accessible pour tous, que la qualité de l'accueil de la petite enfance soit impeccable et que les éducatrices soient correctement rémunérées. Les crèches ainsi que le transport des enfants qui y sont accueillis sont une tâche qui devrait à mon avis entièrement relever du service public.

Le 25 novembre, la commission féminine du SEV organise une journée sur le thème «La santé des femmes dans le monde du travail». Qu'attends-tu d'une telle journée?

Que les participantes puissent beaucoup apprendre en matière de prévention. Et être bien informées sur les dépendances et les symptômes de maladie.

Propos recueillis par
Alberto Cherubini

BIO

Nani Moras a effectué des études de linguistique italienne, philologie classique et germanistique à l'Université de Berne. Elle a ensuite décroché un diplôme en relations publiques à Zurich. Actuellement elle travaille aux CFF comme responsable de communication pour le projet Futur Rail. Elle est membre de la commission féminine et de la commission migration du SEV. Mariée, elle vit à Berne.

Assemblée des sections romandes VPT

Mine de rien, la crise fait déjà des vagues sur nos transports publics

Quelque 250 délégués et invités ont participé le samedi 12 novembre à Neuchâtel à l'assemblée annuelle des sections romandes de la sous-fédération VPT.

Relevons d'emblée l'excellent travail du comité d'organisation, composé de membres des sections VPT TN et VPT LNM. Un comité présidé avec efficacité par Sébastien Burgy, conducteur de bus et président de la section VPT TN. Les participants ont été répartis sur les deux étages du bateau «Fribourg» (la table présidentielle était installée sur le pont supérieur et un



Une partie des délégués était installée sur le pont supérieur du bateau «Fribourg» de la LNM et l'autre partie sur le pont principal.

guelin, par ailleurs président de la section LNM. Pour terminer, tout le monde est retourné sur le «Fribourg» pour partager le repas.

Soutien à Aïssam Echchorfi

Si la minicroisière sur le lac de Neuchâtel s'est effectuée sur des eaux calmes, on ne

peut pas dire que les eaux du partenariat social soient aussi tranquilles, du moins à en croire les propos tenus par les divers orateurs. Danièle Dachauer, vice-présidente centrale de la VPT, a ouvert les feux en dénonçant «la pagaugée de la récente fusion manquée entre les compagnies TN et les TRN fait courir le risque que ce soit le personnel qui en fasse les frais». Danièle Dachauer a aussi tenu à manifester toute sa solidarité à Aïssam Echchorfi, le conducteur de bus des tl menacé de licenciement à cause de ses activités syndicales.

L'AVS+

Giorgio Tuti a évoqué la situation difficile des caisses de pension mises à mal par la crise financière mondiale. Les rendements des capitaux ne sont plus ce qu'ils étaient. «Du 1^{er} janvier au 30 septembre, cinquante milliards de francs issus de nos caisses de retraite ont été anéantis sur les marchés boursiers. Il

faut rediscuter le système du 2^e pilier, trop de caisses sont en sous-couverture. L'Union syndicale suisse propose de renforcer l'AVS avec son projet «AVS+». Le président du SEV n'a pas pu s'empêcher de revenir sur le résultat des dernières élections fédérales.

» Nous soutenons celles et ceux qui se battent pour défendre les transports publics et nos assurances sociales et non ceux qui se battent contre les minarets. » Giorgio Tuti

«Notre syndicat s'est prononcé clairement: nous soutenons celles et ceux qui se battent pour défendre les transports publics et nos assurances sociales et non ceux qui se battent contre les minarets.»

RER neuchâtelois

Jean-Michel Germanier, directeur des TN, s'est souvenu qu'il y a trois ans l'assemblée

des sections romandes VPT s'était déjà tenue à Neuchâtel. «Durant ces trois années, notre entreprise a effectué le plus gros investissement de son histoire: 24 millions de francs pour l'achat de 23 bus articulés. Mais le futur s'annonce sombre. Les besoins

vont croissants et l'enveloppe financière stagne.» Message reçu cinq sur cinq par le conseiller

d'Etat Claude Nicati. Pour expliquer les enveloppes stagnantes, le magistrat a invoqué les conséquences néfastes sur les finances cantonales de la crise financière et monétaire actuelle. «Le coût pour limiter les effets dévastateurs du franc fort, en fixant le taux de change du franc suisse avec l'euro à

(suite en page 9)



Giorgio Tuti durant son intervention. A sa gauche la vice-présidente centrale de la VPT Danièle Dachauer et le président du jour Sébastien Burgy.

écran géant retransmettait les débats sur le pont principal, ainsi tout le monde a parfaitement pu suivre ce qui se disait. Le bateau est resté à quai au port de Neuchâtel durant les délibérations. Pour l'apéritif, les convives ont été invités à changer de bateau. Ils sont montés sur «La Béroche» qui a fait un tour sur le lac tandis qu'à bord on dégustait le vin offert par le Canton et la République de Neuchâtel. Le bateau était piloté par le capitaine Raul Bé-



Le capitaine Raul Béguelin, par ailleurs président de la section VPT LNM, au gouvernail du bateau «La Béroche» lors de la croisière apéritive.

RÉSOLUTION DEMANDANT UNE CCT CADRE CANTONALE AVEC FORCE OBLIGATOIRE

Les représentants du personnel de toutes les entreprises de transports publics romandes, lors de leur séance du 12 novembre 2011, ont voté la résolution suivante.

La fusion entre les entreprises TN et TRN n'a pas pris la tournure attendue. Malgré le fait que ce projet n'est pas totalement enterré, nous exigeons que les entreprises LNM, TN et TRN se constituent immédiatement en union patronale. Après quoi, le Conseil d'Etat n'aura plus d'obstacle juridique et étendra la convention collective cadre cantonale des transports publics neuchâtelois et la rendra force obligatoire sans délai.

De plus, nous exigeons que les travaux requis pour la création de convention collectives de travail d'entreprises soient mis en œuvre dans les six premiers mois de l'année 2012.

Neuchâtel, le 12 novembre 2011.

(suite de la page 8)

La table ronde sur le financement des transports publics a été le clou de la journée VPT Suisse romande

«Les mises au concours sont une bêtise idéologique»

Il faut développer l'offre de transports publics autant que possible, afin de répondre à l'augmentation du nombre d'usagers. Jusque-là, tout le monde est d'accord. C'est sur les moyens d'y parvenir que les avis s'opposent.

Intitulé «Débat sur le financement des transports publics du canton de Neuchâtel (budget cantonal, mises au concours et CCT)», la discussion organisée à Neuchâtel a porté avant tout sur le sujet qui fâche: les mises au concours de lignes, qui ouvrent la porte à la sous-traitance.

Le conseiller d'Etat neuchâtelois et ministre des transports Claude Nicati défend ces mises au concours, qui se feront dès 2016. Pour Olivier Barraud, secrétaire syndical SEV, c'est au contraire «une bêtise idéologique. Partout où ça s'est fait, il y a des problèmes». Et de citer l'exemple de la région de Martigny: «Une fois que des entreprises on raflé des lignes, elles ont mis en péril les communautés tarifaires loca-

les et des entreprises comme Car Postal font du dumping salarial.» Laurent Kurth, conseiller communal de La Chaux-de-Fonds est tout aussi farouchement opposé à ces mises au concours, qu'il voit comme une aberration: «De grands économistes ont démontré que la concurrence peut se faire uniquement avec des prestations comparables entre lesquelles le consommateur a le choix.» Or cela n'est pas le cas sur les lignes de transports publics car celles-ci sont

exploitées par une entreprise. Sauf bien sûr en prenant l'hypothèse de deux concessionnaires se

partageant une ligne mais dans ce cas, on double les coûts au lieu de les diminuer. Claude Nicati tente de rassurer: «Il est exclu d'attribuer une ligne à une compagnie qui ne respecterait pas les conditions de travail en vigueur aux TN et aux TRN.» Pour Laurent Kurth, cette bonne volonté est une illusion si elle est n'est pas accompagnée d'une CCT étendue ayant force obligatoire dans le canton: «Seule une

convention collective étendue permet de vérifier que les conditions de travail sont respectées partout. Sans cela, je vois mal les TN ou les TRN aller faire des contrôles.»

La «quadrature du cercle»

Pour Claude Nicati il faut investir davantage dans les transports publics, mais sans alourdir encore les impôts, ce qui s'apparente à la «quadrature du cercle», d'autant plus que la Confédération procède à des reports de charges

» Ce qui m'interpelle est la défiance que l'on a envers les entreprises de transports publics. Comme si elles s'étaient endormies sur un oreiller de paresse. » Olivier Barraud

sur les cantons. Pour le conseiller d'Etat, les mises au concours sont un bon moyen de faire pression sur les coûts. Pour Claude Nicati, si on demande à un jeune dans un bus de quelle compagnie il est monté, il sera incapable de le dire car «cela lui est bien égal». La réplique de Laurent Kurth fuse: «Cela n'est pas égal aux jeunes de savoir si le chauffeur est depuis 5 heures au volant ou bien 15 heures.

Leur sécurité est en jeu!» «Ce qui m'interpelle est la défiance que l'on a envers les entreprises de transports publics», réagit Olivier Barraud. «Comme si elles s'étaient endormies sur un oreiller de paresse. La Confédération a mis la pression sur les chemins de fer. Le résultat 15 ans après est qu'il faudra des milliards pour mettre à niveau certaines lignes. Il faut maintenant investir beaucoup plus que si l'entretien avait été fait au fur et à mesure.»

Nicolas Wuillemin, rédacteur en chef de l'Express et modérateur de ce débat, fait remarquer que Car Postal a remporté la seule mise au concours faite jusqu'ici dans le canton de Neuchâtel, pour la ligne Marin-Le Landeron. C'est parce qu'une telle entreprise a l'habitude de ces concours qu'elle rafle la mise, répond en substance Olivier Barraud. Et aussi parce que ces compétitions se font selon des critères incomplets. «On ne peut pas mettre au concours avec comme seuls critères le prix et les horaires», résume Laurent Kurth, en rappelant que les TN et TRN ont investi depuis longtemps dans les infrastructures, le réseau et le savoir-faire. Jean-Jacques Wenger, directeur de la LNM défend une position intermédiaire. Pour lui, la pression sur les coûts peut aussi «booster une entreprise de transports publics, en l'amenant à être créative». La LNM a dû ainsi se débrouiller avec un million de subventions en moins. En revanche, il faut cesser de «perdre du temps à affaiblir les transports publics».



Catherine Laubscher.

ports publics dans notre canton.» Claude Nicati a annoncé que le projet Transrun, qu'il aimerait bien rebaptiser RER neuchâtelois, devrait être soumis au verdict populaire le 23 septembre 2012.

Soutien aux employés de Novartis

Olivier Armi, conseiller communal (exécutif) de la ville de Neuchâtel, a rappelé que sa ville célèbre cette année ses 1000 ans. «Une occasion pour lever la tête et chercher l'essentiel. L'avenir des transports publics est lié à l'enjeu énergétique.» Catherine Laubscher, secrétaire syndicale Unia, s'est exprimée au nom de l'Union syndicale neuchâteloise.

» La CCT cadre neuchâteloise des transports publics doit obtenir la force obligatoire. »

Catherine Laubscher

frontalier très sensible aux risques de dumping salarial. Nous voulons que notre canton et sa population – et surtout les travailleurs et les travailleuses – ne tombent pas dans le travers dangereux de la fermeture envers l'étranger.» Sur proposition de Pierre-Alain Perritaz, VPT tpf urbains, l'assemblée romande VPT a manifesté sa solidarité envers les employés Novartis de Nyon.



Alberto Cherubini

Les participants de la table ronde (de g. à d.): Jean-Jacques Wenger, Claude Nicati, Olivier Barraud et Laurent Kurth.

Hélène Koch



« Actuellement, 53 conventions collectives de travail signées par le SEV sont en vigueur. Notre priorité, c'est de continuer à développer notre politique contractuelle afin de garantir et d'améliorer les conditions de travail des employés des transports publics. »

Giorgio Tuti, assemblée VPT de Suisse romande, Neuchâtel, 12 novembre 2011.

En 1911, les Chambres fédérales inscrivaient dans le Code des obligations le droit pour les partenaires sociaux de négocier des conventions collectives de travail (CCT)

Un siècle de conventions collectives de travail

En cent ans, les CCT ont considérablement contribué à améliorer les conditions de travail des employés du secteur privé. Avec la suppression du statut de fonctionnaire, les services publics ont pris – dès le début des années 2000 – le virage des CCT.

Aujourd'hui 24 novembre, à Berne, se tient une manifestation commémorative marquant les 100 ans de CCT. Cette journée est

mise sur pied par l'Union patronale suisse et l'Union syndicale suisse, en présence du conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann. Le but

de cette manifestation est de rappeler l'importance des CCT pour la défense des droits des travailleurs et leur rôle dans la régulation du

marché du travail. Rappel historique: en introduisant en 1911 dans le Code des obligations le droit de négocier des CCT, le législateur n'avait pas

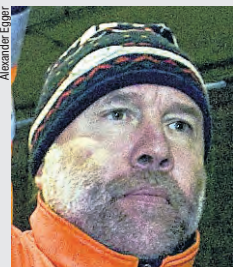
vraiment innové. Cela faisait déjà plusieurs décennies que dans notre pays des associations patronales et des syndicats concluaient des accords

« La protection contre les licenciements est un acquis très important »

« Il n'y avait pratiquement pas de problème d'interprétation avec les anciens règlements pour fonctionnaires. Avec la première CCT CFF, certains articles étaient sujets à controverse. De plus, les CFF et les syndicats n'avaient pas vraiment d'expérience en matière de rapports contractuels. Les choses se sont par la suite améliorées. Les partenaires sociaux ont cherché et trouvé des solutions communes. Mais maintenant, la nouvelle CCT CFF, notamment dans sa

partie ToCo, elle laisse à nouveau place à de nombreuses interprétations, comme c'était le cas avec la première convention collective. Pour la prochaine CCT, je souhaite que les deux parties négocient de manière loyale et que son contenu ne soit pas ambigu. Je souhaite surtout que le contrat social soit maintenu. La protection contre les licenciements est un acquis très important de nos jours, surtout pour les collaborateurs les plus anciens qui exercent aux CFF des professions de monopole. J'espère vivement que ce contrat social reste inscrit le plus longtemps possible dans notre CCT. »

Manfred Schaffer, agent du mouvement, président de la section SBV Berne



Alexander Engler

« Avec la CCT, nous sommes des partenaires sociaux à part entière »

« En 2000, lorsque notre entreprise est devenue une société anonyme, notre syndicat a immédiatement demandé de transformer les règlements du personnel en convention collective.



Lors des négociations, nous nous sommes battus pour intégrer dans la CCT ce qui avait de mieux dans nos anciens règlements. En 2003, notre première convention collective de travail est entrée en vigueur. Cela fondamentalement changé notre rapport avec la

direction. Auparavant, la Ville de Lugano, qui était 100% propriétaire de l'entreprise, pouvait modifier les règlements à sa guise. Aujourd'hui, nous travaillons pour les Trasporti Pubblici Luganesi SA et le contenu de la CCT que le SEV a signé avec l'entreprise ne peut pas être modifié sans notre accord. Avec la CCT, nous sommes des partenaires sociaux à part entière. Bien sûr, notre CCT n'est pas parfaite. Lors du prochain renouvellement, nous allons nous battre pour améliorer l'échelle salariale et j'espère pour une cinquième semaine de vacances pour tous. »

Peter Bernet, conducteur de bus aux Trasporti Pubblici Luganesi SA, président de la section VPT TPL.

« Une CCT c'est le meilleur instrument pour protéger les travailleurs »

« D'abord, il y a eu en 2006 la signature de la convention collective de travail cadre pour le secteur des transports publics du Canton de Vaud. Dans la foulée, les partenaires sociaux de chacune des 9 entreprises de transports concessionnaires (ETC) membres de l'Union vaudoise des transports publics ont négocié leur CCT d'entreprise. Aux



Transports publics du Chablais (TPC), notre CCT - nous en sommes à la deuxième mouture - est valable jusqu'au 31 décembre 2013. Je

suis particulièrement soulagé que le droit de représenter le personnel au sein de notre caisse de pension soit inscrit dans la CCT, tout comme la protection des responsables syndicaux. Je suis d'avis que la CCT c'est le meilleur instrument pour protéger les travailleurs, spécialement lorsque les temps sont plus difficiles. C'est une garantie qui nous protège contre toute tentative de démantèlement et de dumping. Avoir près de 70% des employés des TPC qui sont syndiqués au SEV, cela pèse dans la balance lors des négociations. »

Philippe Chambovey, mécanicien aux ateliers des Transports publics du Chablais, président de la section VPT Plaine du Rhône.

DOSSIER



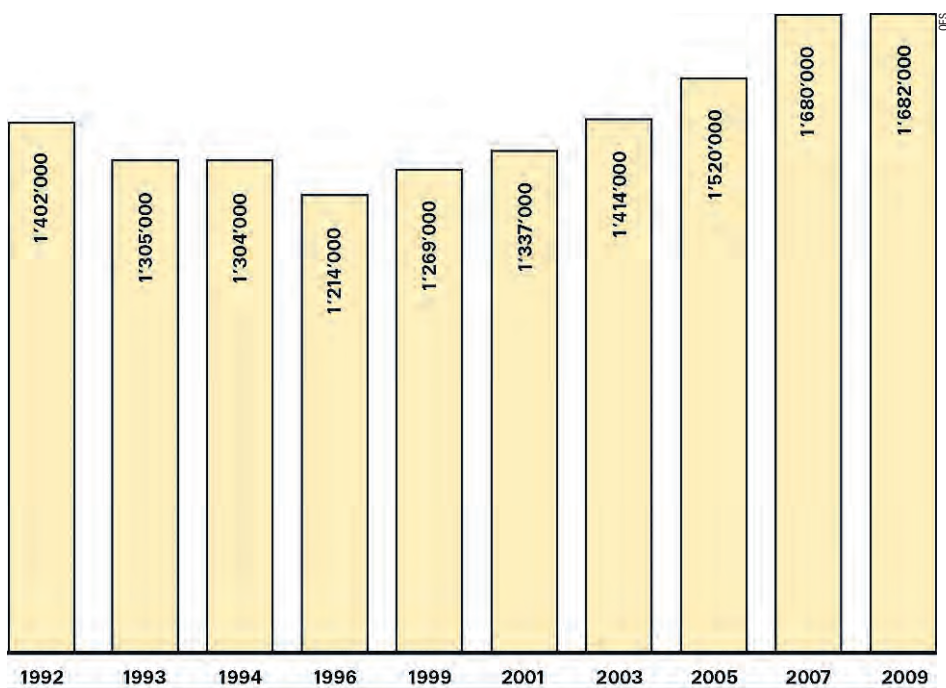
Cela fait 100 ans que le droit collectif du travail, qui régit en particulier les conventions collectives de travail, est inscrit dans le Code des obligations. Le SEV est cosignataire de 53 CCT.

qui réglementaient les conditions de travail. Le «Dictionnaire historique de la Suisse» mentionne que «de premières conventions collectives virent timidement le jour au milieu

du XIX^e siècle, notamment chez les typographes genevois en 1850. Des horlogers et, dans une moindre mesure, des menuisiers et des cordonniers firent aussi partie des

pionniers [...]. C'est seulement au début du XX^e siècle que le nombre de conventions collectives s'accrut,

(suite en page 12)



Salariés couverts en Suisse par une convention collective de travail de 1992 à 2009.

UN INSTRUMENT POUR HARMONISER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les bases juridiques de la CCT se trouvent en premier lieu dans le Code des obligations (art. 356 à 358 CO). D'autres prescriptions se trouvent dans les actes législatifs suivants:

- Loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la CCT;
- Loi fédérale sur les travailleurs détachés en Suisse (adoptée dans le cadre des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne);
- Loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de services, qui étend aux intérimaires les dispositions sur le salaire et la durée du travail des CCT étendues;
- Actes législatifs régissant les marchés publics, qui réservent l'adjudication de mandats publics aux soumissionnaires qui respectent les conditions de travail d'usage. A relever que

l'art. 110 de la Constitution fédérale établit les bases de la législation sur les CCT et leur déclaration d'extension et que son art. 28 inscrit le droit à la liberté syndicale, y compris le droit de grève.

Ce que contient une CCT

La CCT contient des dispositions qui ne sont pas régies, ou seulement de manière lacunaire, par les normes légales. Ces dispositions ont trait aux: salaires; versement des salaires (en cas de maladie, accident, grossesse et maternité, service militaire, etc.); perfectionnement, congé syndical, congé de paternité; allocations et indemnités; durée du travail; vacances et jours fériés; possibilités de résiliation; plan social et droits de participation. La CCT est signée par les parties contractantes (patronat - syndicat) pour une durée déterminée.

(suite de la page 11)

principalement à la suite d'une vague de grèves entre 1905 et 1907 [...]. En 1910-1912, l'Union syndicale suisse dénombrait 412 CCT régissant quelque 45 000 ouvriers.»

Les CCT gagnent du terrain

Le nombre de salariés assujettis à une CCT n'a pas cessé de croître. En 1992, ils étaient 1,402 million. La crise du début des années 90 ramena ce nombre à 1,214 million en 1996. Mais depuis une quinzaine d'années, les CCT ont de nouveau regagné du terrain. Les derniers chiffres de l'Office fédéral de la statistique annoncent qu'en 2009, il y avait 1,682 million de salariés qui bénéficiaient d'une couverture conventionnelle. Le professeur d'économie Daniel Oesch, qui fera un exposé sur



Daniel Oesch, professeur de l'Université de Lausanne.

«l'importance de la CCT et du partenariat social pour la régulation du marché du travail» lors de la journée de commémoration du 24 novembre, avance trois raisons pour expliquer ce regain d'intérêt pour les conventions collectives de travail: 1. avec l'abandon du statut des fonctionnaires de la Confédération et de la plupart des cantons, des CCT sont désormais négociés également dans le secteur public; 2. depuis une quinzaine d'années les syndicats investissent davantage de moyens dans le secteur tertiaire privé (vente, services de sécurité); 3. l'introduction de la libre circulation des personnes avec l'Union européenne a incité les associations patronales et syndicales à se protéger contre toutes formes de dumping.

Alberto Cherubini

Les entreprises de transports publics sont passées en quelques années du régime des statuts aux CCT

Les CCT au SEV: une histoire récente, mais déjà riche

Plus de 50 CCT ont été négociées par le SEV depuis la fin des années 1990, dont trois CCT nationales: celle des CFF, de CFF Cargo et des transports régionaux à voie normale.

Les CCT ont une histoire relativement récente au SEV, soit une dizaine d'années. Il y avait certes quelques conventions collectives avant 2001, mais c'était clairement des exceptions. Les employés des CFF avaient jusque-là le statut de fonctionnaire, et ceux des ETC des règlements d'entreprises. Les CCT CFF et CFF Cargo ont été les premières négociées par le SEV, afin de remplacer le statut de fonctionnaire. Elles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Ces deux CCT ont le même contenu, à la seule différence que la CCT CFF est basée sur la loi sur le personnel de la Confédération

(droit public) tandis que la CCT de Cargo est basée sur le CO (droit privé).

A partir de début 2001 et en peu de temps, presque tous les règlements d'entreprises des ETC ont été transformés en CCT.

A l'heure actuelle il existe 53 CCT, dont trois CCT nationales: celle des CFF, celle de CFF Cargo et celle des transports régionaux à voie normale comme le BLS. Il existe aussi quatre CCT cadres cantonales, dans les cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel et St-Gall.

Trois questions à Barbara Spalinger, vice-présidente SEV.

Comment cela se passe pour celles et ceux qui travaillent sur deux pays?

Même si on trouve pas des dispositions directes dans le texte de la CCT CFF, cette CCT permet quand même le travail transfrontalier. Par exemple pour les mécaniciens de Cargo qui roulent aussi en Allemagne et Italie ou les agents de train qui

sont sur les trains internationaux, comme le TGV Lyria. Nous avons négocié des conventions spéciales sur les conditions du travail transfrontalier (temps de travail, allocations, etc.).

Quelles évolutions observez-vous en matière de CCT? Par exemple, certains points sont-ils plus faciles, plus difficiles à négocier qu'avant et si oui, lesquels?

Il est devenu plus facile de convaincre les employeurs qu'il y a une dizaine d'années et aussi les salariés. Au départ, surtout en Suisse romande, nos membres tenaient beaucoup à leur statuts. A l'époque, ça nous a pris un peu de temps pour les convaincre mais maintenant les CCT sont rentrées dans les habitudes.

Sur le plan salarial, ça reste toujours délicat car il y a une grande volonté de la part des employeurs de ne vouloir pas fixer des automatismes dans les échelles salariales et de pouvoir donner des primes individuelles. La cotisation de

«solidarité» des non-affiliés aux syndicats est aussi toujours très dure à faire comprendre aux employeurs.

Y a-t-il une évolution dans ce que demandent les membres en priorité et ce qui est le plus important pour eux?

Depuis que je négocie des CCT les revendications des membres sont toujours les mêmes: temps de travail, plans de service, salaire, allocations. Elles portent aussi sur les plans de service, mais ça, ce n'est pas un sujet qu'on peut régler dans les CCT, car ces plannings changent tous les ans et sont fait selon les horaires. Il faut simplement que ces plannings respectent les temps de travail prévus dans la CCT et la LdT. Le sujet qui reste le plus actuel est tout qui influence le travail journalier. Pour le reste ça dépend de l'entreprise et ses problèmes spécifiques.

Hélène Koch



Signature le 17 décembre à Aigle de l'une des quatre CCT cadre conclue par le SEV avec ses partenaires sociaux. Il s'agit de la convention collective cadre du canton de Vaud 2010-2013. De g. à d.: Richard Zaugg et Claude Oreiller, vice-président et président de l'association patronale UVTP (Union vaudoise des transports publics), Barbara Spalinger, vice-présidente SEV, et Danièle Dachauer, vice-présidente centrale de la VTP.

Sections

Judi 24 novembre
20 h 00
Clarens
Réfectoire de l'atelier
1^{er} étage

■ **VPT VMCV**
Assemblée générale d'automne

Le comité de section vous attend nombreuses et nombreux à cette assemblée générale d'automne. L'ordre du jour est affiché dans les locaux de service. Les retraités sont bien entendu les bienvenus.

Le comité

Judi 24 novembre
14 h 30
Lausanne
Grand Salon du Buffet de Gare

■ **LPV Vaud-Valais**
Assemblée générale d'automne

Le comité de section vous attend nombreuses et nombreux à cette assemblée générale d'automne. L'ordre du jour et le procès-verbal de l'assemblée générale de printemps sont sur le site internet de la section: www.lpv-vaudbasvalais.ch

Le comité

Mardi 29 novembre
19 h 30
Lausanne

■ **VPT tl**
Soirée des jubilaires

La Chorale du syndicat sera présente pour animer cette soirée.

Nous aurons 5 collègues qui fêteront 25 ans de fidélité, 2 collègues pour 40 ans, 5 collègues pour 50 ans et 2 collègues pour 60 ans. Au niveau de l'actualité, les dernières informations sur les prochaines mesures d'assainissement et la situation de la caisse de pension (CPCL) vous seront données à cette occasion.

Venez nombreux!

Le comité

Maison du Peuple, place Chauderon

Mercredi 30 novembre
19 h 45
Château-d'Oex
Buffet de la Gare

■ **VPT GoldenPass**
Assemblée générale d'automne

Le comité de section vous attend nombreuses et nombreux à cette assemblée générale d'automne. L'ordre du jour est affiché dans les locaux de service. Nous serons appelés à nous prononcer sur le résultat des négociations salariales 2012.

Le comité

Mercredi 30 novembre
17 h 00
Brigue

■ **LPV Brigue**
Assemblée générale extraordinaire

Le comité de section vous attend nombreuses et nombreux à cette assemblée générale d'automne qui se déroulera dans la salle d'instruction 416 de la gare de Brigue. L'ordre du jour est affiché dans les locaux de service P+G.

Le comité

Mercredi 30 novembre
16 h
Nidau

Salle de la Geno

■ **ZPV Bienne/Biel**
Assemblée d'automne

Inscriptions au plus vite auprès du secrétaire yannick.dubois82@gmx.ch ou chez Deni Babey au 032 481 47 80.

L'assemblée d'automne aura lieu à la Salle de la Geno, Genossenschaftstrasse 18, 2560 Nidau. Plats froids et verre de l'amitié seront offerts en fin de séance. Nos collègues retraités sont les bienvenus.

Le comité

Vendredi 2 décembre
Dès 19 h 00
Lausanne
Buvette du CSRV Chalet-à-Gobet

■ **VPT Lac Léman**
Caisse d'épargne du personnel de la CGN + repas

Tous les membres de la Caisse d'épargne du personnel de la CGN sont cordialement invités à participer à cette assemblée. Prix du repas: 70 francs. Inscriptions au plus vite: pykar@bluewin.ch

Votre comité

Vendredi 2 décembre
19 h 45
Fribourg
Restaurant Roma (anc. Buffet de la Gare)

■ **SBV Région Ouest**
Assemblée générale d'automne

Inscription pour le repas nécessaire jusqu'au 28 novembre sur les feuilles ad hoc dans les locaux de service ou auprès du président Alain Uldry (mémo U143741).

Nous vous invitons cordialement à participer à l'assemblée générale d'automne qui aura lieu à Fribourg le vendredi 2 décembre prochain. Notre invité sera Vincent Brodard, qui viendra nous expliquer la situation dans laquelle se trouve notre Caisse de pensions CFF. Les membres de la VPV Lausanne sont aussi les bienvenus à l'assemblée.

Votre comité

Vendredi 2 décembre
18 h 15
Les Reussilles
Hôtel de la Clef

■ **VPT Jura**
CJ / Mont-Soleil

Assemblée générale d'automne, requêtes salariales pour 2012

Le comité vous invite à participer à l'assemblée d'automne 2012. Des décisions importantes doivent être prises. Venez nombreux car il en va de votre avenir.

Un apéro dînatoire vous sera servi après l'assemblée pour clôturer l'année 2012.

Les retraités sont les bienvenus.

Le comité

Mardi 6 décembre
16 h 15
Lausanne
avenue de la Gare 43
BA1/832
sous-sol

■ **VPV Lausanne**
Verrée de fin d'année

Cordiale invitation à tous les membres de la section, ainsi qu'aux membres des autres sections SEV de la région lausannoise pour partager le verre de l'amitié.

Le comité

Judi 8 décembre
16 h 30
Genève
Dépôt de la Jonction
1^{er} étage
Salle de cours «Aula»

■ **VPT TPG**
Assemblée générale statutaire

Ordre du jour: communications; rapport du président; rapport du caissier et des vérificateurs; élections de 2 nouveaux membres de l'exploitation au comité; révision des statuts de notre entreprise; marche de l'entreprise; divers.

Venez nombreuses et nombreux vous informer et vous exprimer.

Le comité

Pensionnés

Mardi 29 novembre
Dès 11 h 45
Studen
Restaurant Florida

■ **Amicale des pensionné-e-s du Jura bernois et de Bienne romande**
Repas de Noël

Une fois n'est pas coutume ce ne sera pas la fondue chinoise... Nous nous rendrons en car postal à Studen au restaurant Florida et là chacun pourra choisir ce qu'il veut manger. Départ: Bienne place de la Gare à 11 h 28, Studen arrivée à 11 h 43.

Venez nombreux. Pour ceux qui ne se sont pas encore annoncés vous pouvez le faire jusqu'au dimanche 27 novembre auprès de Jacques Rüfenacht tél. 076 210 11 09 uniquement. Donc à tout bientôt.

Votre serviteur: Jacques

Judi 1^{er} décembre
14 h 00
Bienne
Restaurant Romand

■ **PV Biel-Bienne**
Fête de la Saint-Nicolas

Ouverture des portes 13 h 30, début de la fête 14 h 00. Le Duo Edgar-Charles et Beat nous divertiront en musique. Le Chœur des cheminots pensionnés enrichira la fête de leurs chants. Les diplômes d'honneur pour 40, 50 et 60 ans de sociétariat SEV seront remis aux membres ayants droit. La section offre une collation chaude. Les boissons sont à la charge des participants. Un bel après-midi vous attend. Venez nombreux.

Le comité

Mercredi 7 décembre
14 h 00
Lausanne
Buffet de la Gare
Salle des Cantons

■ **PV Vaud**
Fête de Noël

A l'occasion de cette fête de Noël, les «Cuivres du Talent» et la troupe du «1/4 heure vaudois» et son nouveau programme auront la lourde tâche de vous divertir. Alors, venez nombreuses et nombreux.

Votre président: Daniel Turin

Judi 8 décembre
11 h 45
Glovelier
Café de la Poste

■ **PV Jura**
Rencontre de Saint-Nicolas

Veillez s.v.p. vous inscrire jusqu'au samedi 3 décembre 2011 auprès du président, tél. 032 422 48 35.

Le repas de midi est offert par la caisse de section (boissons à votre charge). Animation par la chorale des retraités ainsi que la fanfare «Les Rigosols» et notre traditionnel loto. Vous serez très aimables d'apporter un lot pour le loto. Quelques biscuits ou cakes seront les bienvenus. D'avance un grand merci. Avec les amicales salutations du comité.

Oscar Schaub

Pensionnés

Mardi 13 décembre
dès 10 h 30
Genève
UOG
Place des Grottes 3

■ **PV Genève**
Fête de Noël

Noël approche, la fièvre des cadeaux à trouver va vous gagner, que c'est difficile d'avoir une idée pour chacun ... Offrez-vous donc, à vous-même, le cadeau d'un moment de camaraderie et d'amitié!

Comme l'année dernière, nous vous donnons rendez-vous mardi 13 décembre 2011 dès 10 h 30 à l'UOG, place des Grottes 3 à Genève (bas de la Servette). Après la petite cérémonie des diplômés aux jubilaires, nous continuerons par l'apéritif vers 11 h 30, moment auquel vous pouvez aussi nous rejoindre. Le repas suivra vers 12 h 15: José Costa Vidreiro nous concocte un menu sympathique: petite salade de saison, rôti de veau, gratin dauphinois, haricots verts. Notre ami André Balmer est déjà en train de confectionner les glaces du dessert, merci d'avance. Roger Wyss et ses musiciens seront de retour.

Le nombre de places est limité, inscrivez-vous rapidement aux n° de tél. 022 796 33 50 ou 022 794 06 50. Dernier délai: vendredi 9 décembre 2011.

Une participation financière de 12 francs par personne sera encaissée sur place (apéritif, entrée, repas, dessert, café et une bouteille de 50 cl de vin pour 2 personnes). Avec cette petite augmentation de la participation, nous voulons faire en votre nom un geste de solidarité à la veille de Noël.

Ceux qui ont oublié de commander leur agenda SEV 2012 pourront l'acheter directement auprès du caissier. Merci d'apporter votre bonne humeur.

Le comité

Mardi 13 décembre
Dès 11 h 15
Geneveys-sur-Coffrane
Hôtel des Communes

■ **PV Neuchâtel**
Assemblée des membres

Votre comité vous invite à participer à notre assemblée générale.

Programme: dès 11 h 15, apéritif facultatif; 12 h 00 dîner, salle à manger du rez-de-chaussée. Menu: Le Rodizio. Prix spécial: 40 francs sans les boissons. Café offert par la section.

A 14 h 30: assemblée, salle du 1^{er} étage. Ordre du jour statutaire. Le comité compte sur votre présence. Les membres-amis et les épouses sont les bienvenus.

Pour le dîner, inscriptions obligatoires auprès de Michel Quartier, Vy d'Etra 52, 2000 Neuchâtel, tél. 032 753 53 70 jusqu'au vendredi 9 décembre, dernier délai.

Le comité

DÉCÈS

Yvette Calderara, veuve d'Auguste, Yvonand, décédée le 14 novembre dans sa 91^e année. Membre PV Vaud.

Henri Chambettaz, chef de train retraité, Fribourg, décédé le 28 octobre dans sa 74^e année. Membre PV Fribourg.

Francis Cuche, chef de train retraité, Neuchâtel, décédé le 26 octobre dans sa 80^e année. Membre PV Neuchâtel.

Pierre Denervaud, décédé dans sa 90^e année. Membre VPT tl.

Gaston Devaud, chef de halle retraité, Fribourg, décédé le 8 novembre dans sa 85^e année. Membre PV Fribourg.

Paul Jeanneret, maître-artisan retraité, Yverdon-les-Bains, décédé le 16 novembre dans sa 76^e année. Membre PV Vaud.

Frieda Ruff, veuve de Hans, Lyss, décédée le 29 octobre dans sa 88^e année. Membre PV Biel-Bienne.

SEV Versicherungen
Assurances
Assicurazioni

3ème pilier A

Offre spéciale

Pour les entrées en vigueur du 1^{er} juin au 1^{er} décembre 2011, nous vous offrons :

un bon d'achat Coop de Frs. 100.-- à la conclusion d'une somme assurée jusqu'à Frs. 49'999.-

ou

un bon d'achat Coop de Frs. 200.-- à la conclusion d'une somme assurée dès Frs. 50'000.--

Renseignements au 021 321 42 42

Mercredi 14 décembre

Dès 11 h 30
Martigny
Salle communale
Rue des Petits-Epineys

■ **PV Valais**
Fête de Noël du Bas-Valais

La fête de Noël du **Bas-Valais** se déroulera le mercredi 14 décembre prochain, dès 11 h 30 dans la Salle communale, rue des Petits-Epineys, à Martigny (10 minutes à pied depuis la gare). Départ du bus local à 11 h 23, arrêt Place Centrale. Ouverture de la caisse dès 11 h 30. Comme à l'accoutumée: apéritif, repas de midi en commun, hommage aux jubilaires SEV et la tombola. Le traiteur de la maison nous concocte un succulent menu avec filet de bœuf.

Pour la modique somme de 30 francs par personne, le comité vous propose l'apéro, le repas, le café, un demi litre de vin pour 2 personnes, l'eau minérale, ainsi que quelques moments de convivialité et d'amitié. Comme toujours, nos compagnes et compagnons sont cordialement les bienvenus(e)s. Alors toutes et tous à la Salle communale, pour passer quelques moments agréables.

Après le repas nous procéderons à la remise des insignes argentés pour 25 ans de sociétariat au SEV, des insignes dorés pour 40 ans de sociétariat au SEV et des diplômés d'honneur aux jubilaires pour 40, 50 et 60 ans de fidélité au SEV. Chaque membre concerné a été invité personnellement. Cette remise sera suivie de notre traditionnelle tombola. Le comité espère une belle participation.

Inscriptions: auprès de la collègue Madeleine Oberli, Rue de Catogne 3, 1890 St-Maurice, **jusqu'au 9 décembre 2011** au plus tard, au moyen du talon d'inscription qui vous a été envoyé au mois de mars dernier (pour celles ou ceux qui auraient égaré ledit talon, avec une carte postale), ou par téléphone au numéro 024 485 25 28 ou par e-mail madoberli@netplus.ch. Veuillez svp respecter le délai.

Frédry Imhof

La fête de Noël pour le **Haut-Valais** aura lieu le jeudi 15 décembre prochain dès 11 h 30, dans la Salle de l'Hôtel-Restaurant River Side à Brig-Glis.

Inscriptions: auprès du collègue Rudolf Luggen, Postfach 493, 3900 Brigue, jusqu'au 9 décembre 2011, au moyen du talon d'inscription qui vous a été envoyé au mois de mars dernier, ou par téléphone au numéro 027 923 21 39, ou par e-mail: luggen.r@valaiscom.ch. Veuillez svp respecter le délai.

Loisirs

Samedi 3 et dimanche 4 décembre
Brigue

■ **SVSE Badminton**
Week-end d'entraînement

Ce week-end d'entraînement se déroulera au Sportcenter Olympica de Brigue-Glis.

Profitez de ce week-end pour vous divertir et améliorer votre technique, tout cela dans un contexte amical.

Renseignements et inscriptions:
www.svse.ch/badminton

Les organisateurs

■ PV Fribourg

Jean-François Steiert a parlé des réseaux de soins intégrés

Eh oui! C'est déjà l'automne et 165 membres et amis se sont réunis le mardi 8 novembre à l'Hôtel de la Gare de Payerne pour notre assemblée. Quelle joie de se retrouver et notre président Jean-Pierre Neuhaus a dû faire preuve d'autorité pour ouvrir cette assemblée, tant les discussions allaient bon train. C'est, comme d'habitude, notre Chorale des cheminots de Fribourg qui interprète quelques œuvres de son répertoire, sous la direction de notre chef réputé Guy Lattion. L'instant du bonheur nous rappelle que la vie est brève et qu'il faut savoir en profiter, ce que nous allons faire durant ces retrouvailles. Les problèmes ne manquent pourtant pas, aussi les débats commencent. Le procès-verbal est accepté sans problème et notre caissier Francis Lambert peut nous annoncer l'état de notre section. Hélas! 17 membres nous ont quittés et nous honorons nos collègues défunts par un moment de silence. Nous enregistrons heureusement 9 nouveaux membres et 3 transferts, avec 1 dé-

mission. Notre effectif est de 360 membres.

Le moment attendu de toute l'assemblée c'est bien sûr l'exposé de notre conseiller national Jean-François Steiert qui est un spécialiste des questions des caisses maladie. Le thème principal évoqué c'est le système de réseaux de santé, adopté par le Conseil des Etats et le Conseil national dans le cadre de la révision de la loi sur l'assurance-maladie, après 6 ans de discussions. Un référendum est déjà lancé. Le problème est très complexe et les avis divergent même au sein des partis. Notre système de santé est bon et les prestations sont parmi les meilleures du monde. Cependant, aujourd'hui, certains assureurs achètent des cabinets médicaux voire même des cliniques, ce qui pose de multiples problèmes. Les réseaux de soins sont des groupements de médecins de différentes spécialités qui travaillent en collaboration aussi avec le personnel soignant et la physiothérapie, ce qui simplifie les démarches et les analyses. Dans le canton de

Fribourg, il existe un seul réseau de soins actuellement, c'est à Morat, d'autres réseaux pourront se créer, par exemple à Fribourg ou Bulle, ce qui nous permettra d'entrer dans ce système. Là où aucun réseau n'existe, rien ne sera changé. Les participants ont suivi avec attention les brillantes explications de Jean-François Steiert. L'assemblée continue avec l'élection d'un nouveau secrétaire en la personne de notre ami Jacques Zulauff, suivi de la remise des souvenirs pour 75 ans d'âge et insignes pour 40 ans de sociétariat au SEV.

Avant de tourner la page de mon mandat de secrétaire, j'aimerais remercier le comité de notre section pour l'amitié qui règne dans nos rangs. Je quitte ce mandat avec un serrement au cœur car j'y ai passé de belles années. Je remercie aussi la rédaction de notre journal, tout spécialement notre ami Alberto Cherubini, qui sait si bien résoudre les désagréments d'une faute de rédaction ou un oubli. Merci à toute la rédaction.

Maurice Kolly

■ PV Biel-Bienne

Randonnée dans la basse Emmental

Le ciel était bleu lorsque le groupe de 25 membres a pris le train de 9 h 17 en direction de Soleure le 13 octobre 2011. Sous la conduite de Paulet Rohrer, la randonnée allait de Gerlafingen à Utzenstorf le long de l'Emme. L'arrêt intermédiaire sous l'avant-toit de la maison du club de hornuss de Bätterkinden a été la grande surprise. L'apéritif offert par Paulet et son épouse est sorti de leurs sacs à dos par enchantement et a réjoui toute la petite troupe. La pause de midi a eu lieu au Restaurant

Landshut. Un délicieux repas avec un excellent dessert suivi d'un café fut accueilli avec enthousiasme. Bien en forme, le chemin du retour a été parcouru sur l'autre rive de l'Emme au travers d'un paysage automnal. Vers 16 h 45, la gare de Biberist a été atteinte et peu après, le retour des participants s'est fait

par Soleure. Tous furent heureux d'avoir pu vivre une aussi belle et attractive promenade dans la basse Emmental. Ce fut la dernière randonnée organisée et conduite par Paulet. Un grand et cordial merci à Paulet pour l'apéritif offert et la parfaite organisation.

Ruedi Flückiger, trad. J.-C. Amiet



La dernière randonnée organisée par Paulet Rohrer (1^{er} à gauche). Un succès!



Avec ses plus de 45 000 membres, le Syndicat du personnel des transports SEV est le plus grand syndicat du secteur des transports. Il organise les employés des transports publics et touristiques.

Nous cherchons pour le 1^{er} juin 2012

un/e responsable des finances et membre de la direction syndicale (80-100%)

En tant que membre de la direction syndicale, vous êtes co-responsable de la direction du syndicat SEV. La gestion des finances et des activités accessoires constitue votre tâche principale et en tant que responsable des finances SEV, vous avez le contrôle sur l'ensemble de ce domaine. La facturation, la planification du budget et la politique d'investissement font partie de vos responsabilités. Vous soignez en outre les contacts réguliers et étroits avec les organes, les autorités et les militants du SEV. D'autres mandats peuvent également vous être confiés. Une équipe de professionnels évolue sous vos ordres sur votre lieu de travail à Berne.

Votre profil:

Vous disposez d'une formation supérieure dans le domaine des finances et vous avez effectué divers perfectionnements. Une expérience de plusieurs années dans une position de cadre, de préférence dans une organisation à but non lucratif, constitue un avantage. Vous connaissez le marché financier et maîtrisez les outils informatiques. La représentation des intérêts de nos membres est au centre de vos préoccupations, et vous traitez les affaires de manière flexible et objective. En tant que stratège averti/e, vous avez l'habitude de penser de manière analytique et systématique et d'utiliser les synergies. Vous dirigez le service des finances de manière compétente dans un style constructif et avec dynamisme. Nous recherchons pour cette fonction de cadre une personne capable de s'imposer, ayant des aptitudes pour la négociation et le travail en équipe, ainsi que de bonnes connaissances d'une deuxième langue nationale. Nous offrons un poste intéressant et exigeant à une personnalité affirmée, capable de gérer les conflits et en mesure de rechercher des consensus.

L'élection du/de la responsable des finances est du ressort du comité SEV sur proposition de la direction syndicale SEV.

Nous vous offrons une activité comportant de nombreuses responsabilités et des défis pour lesquels vos compétences et vos initiatives seront appréciées, ainsi que des conditions d'engagement attrayantes et de très bonnes prestations sociales.

Etes-vous intéressé/e? Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements auprès de Giorgio Tuti (président SEV) en appelant au 031 357 57 57.

Prière d'envoyer votre candidature écrite complète jusqu'au 12 décembre 2011 à l'adresse suivante:

SEV, M. Giorgio Tuti, président, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6. E-mail: giorgio.tuti@sev-online.ch

■ SBV Arc Jurassien

Projet de fusion

L'assemblée d'automne 2011 a eu lieu le 21 octobre à Bienne. 21 membres étaient présents. Notre présidente centrale, Elisabeth Jacchini, était notre invitée. Elle nous a présenté les variantes

envisagées pour l'éventuelle fusion de la SBV avec la VPV. Le projet de fusion a soulevé des questions et des inquiétudes au sein des membres présents. Elisabeth a aussi tenu à informer l'auditoire sur l'évolu-

tion de la situation ToCo. Le caissier a présenté le budget 2012. Le président du jour, Jean-Marc Mollard, a félicité les 16 jubilaires 2011. Les collègues présents ont été honorés et remerciés. L'assemblée a été suivie par un repas offert.

Le secrétaire:
René Zürcher

IMPRESSUM

contact.sev est le journal du Syndicat du personnel des transports et paraît toutes les deux semaines.

ISSN 1662-8462 Editeur : SEV, www.sev-online.ch

Rédaction : Peter Moor (rédacteur en chef), Peter Anliker, Alberto Cherubini, Anita Engimann, Beatrice Fankhauser, Françoise Gehring, Markus Fischer, Pietro Gianolli, Henriette Schaffter, Hélène Koch.

Adresse de la rédaction : **contact.sev**, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; contact@sev-online.ch; téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58

Abonnements et changements d'adresse :

Division administrative SEV, case postale, 3000 Berne 6; info@sev-online.ch
Abonnement annuel (pour non-membres): CHF 40.–

Annonces : Zürichsee Werbe AG, Seestrasse 86, case postale, 8712 Stäfa, tél. 044 928 56 11, fax 044 928 56 00, kontakt@zs-werbeag.ch, www.zs-werbeag.ch

Préresse : AZ Medien, Aarau; www.azmedien.ch

Imprimerie : Mittelland Zeitungsdruck AG, SOL PRINT, Subingen; www.solprint.ch (une entreprise du groupe AZ Medien AG)

La prochaine édition de **contact.sev** paraîtra le jeudi 22 décembre.

Dernier délai pour l'agenda et les annonces : jeudi 15 décembre, 10 h.

Die Thurbo AG ist die innovative und marktorientierte Regionalbahn in der Ostschweiz. Schlanke Strukturen und kurze Entscheidungswege gehören zu unseren Stärken. 310 Lokführende sind dafür besorgt, unsere Kunden sicher und komfortabel zu befördern. Zur Unterstützung des Leitungsteams suchen wir eine(n)

Oberlokomotivführer(in)

Ihre Aufgaben

Sie arbeiten in einem Team mit einem zweiten Oberlokführer und führen 13 Gruppenleiter unseres Lokpersonals. Sie tragen die Verantwortung für das Ereignismanagement und arbeiten aktiv an verschiedenen Projekten und in Arbeitsgruppen mit. Ihre Mitarbeit im Bereich Aus- und Weiterbildung beinhaltet unter anderem die Abnahme der Lokführerprüfungen Kategorie B.

Ihr Profil

Sie verfügen über mehrere Jahre Berufserfahrung als Lokführer (Kat. B). Neben hohen Sozialkompetenzen wie Selbstständigkeit, Belastbarkeit, Durchsetzungsvermögen und einer raschen Auffassungsgabe verfügen Sie idealerweise über die Befähigung als Prüfungsexperte der Kategorie B. Ihre methodisch-didaktischen Fähigkeiten konnten Sie bereits in einer Führungsposition unter Beweis stellen.

Unser Angebot

Wir bieten Ihnen attraktive Anstellungsbedingungen sowie gute Sozialleistungen in einem dynamischen Unternehmen.

Unser Kontakt

Urs Sennhauser, Oberlokomotivführer, Tel. 051 223 49 45
Martin Hochreutener, Bereichsleiter Verkehr, Tel. 051 223 49 41

Wir freuen uns auf Ihre Bewerbung.

Thurbo AG, Personalabteilung
Bahnhofstrasse 31, Postfach, CH-8280 Kreuzlingen 1

www.thurbo.ch



Conseil de santé des drogueries suisses

Un repos bien mérité

S'endormir plus facilement

On ne peut pas dormir sur commande. Les conseils suivants vous permettront cependant d'améliorer votre hygiène du sommeil.

- Prenez conscience que votre corps a besoin de dormir. Des signes comme la fatigue, une baisse de l'activité intellectuelle, une sensation de froid ou des bâillements indiquent que c'est le moment idéal pour aller se coucher.
- Utilisez des rideaux épais et sombres pour que la lumière n'entre pas dans la chambre. Vous pouvez aussi avoir recours à des lunettes en tissu noir.
- Veillez à la qualité de votre matelas et de votre oreiller. Et rappelez-vous qu'un matelas dure au maximum dix ans.
- Surveillez vos habitudes alimentaires et évitez de consommer des mets gras, fortement épicés et peu digestes après 18 heures.
- Évitez les sports d'endurance et les activités physiques intenses trois ou quatre heures avant le coucher. Cela ne signifie pas que vous devez renoncer à vos séances de gymnastique en groupe ou à vos promenades du soir, mais rappelez-vous que votre corps et votre esprit doivent peu à peu être apaisés pour sombrer dans les bras de Morphée.
- Prenez une douche tiède ou un bain relaxant (15 minutes à 36 – 38 °C) juste avant le coucher.
- Ruminer ne sert à rien! Si vous ne trouvez pas le sommeil après 20 à 30 minutes, levez-vous et sortez de la chambre à coucher. Adonnez-vous à une activité qui vous relaxe, comme lire ou écouter de la musique décontractante.
- Bannissez le téléviseur de votre chambre à coucher. Zapper avant de dormir ne fera qu'accroître votre nervosité.
- Veillez à ce que la température de la chambre soit agréable (entre 17 et 20 °C, au maximum).



BON DE
10%*

La valériane et le houblon atténuent les troubles du sommeil

Un Suisse sur trois souffre de troubles du sommeil. Outre les troubles corporels, les surcharges psychiques tout particulièrement, telles que les conflits ou le stress, peuvent provoquer des troubles de l'endormissement et du sommeil. Les comprimés pelliculés Zeller Sommeil forte contiennent les extraits de valériane et de houblon. Ces plantes médicinales sont utilisées pour le traitement des troubles de l'endormissement et du sommeil.

Lisez la notice d'emballage ou demandez conseil à votre droguiste.

Achetez une boîte de 30 comprimés pelliculés zeller sommeil forte auprès de votre droguerie et profitez d'un rabais de 10%.
Valable jusqu'au 31 décembre 2011

atout santé



Les conseils de la droguerie

Quatre types de problèmes

L'insomnie : elle se caractérise par des problèmes d'endormissement et l'impossibilité de dormir outre.

L'hypersomnie se manifeste par un sommeil excessif et une somnolence diurne.

Les parasomnies sont des troubles qui apparaissent durant le sommeil. Soit durant la phase de sommeil profond (sommambulisme), en période de transition veille/sommeil (mouvements convulsifs), en phase de sommeil paradoxal (cauchemars) ou autre (bruxisme).

Les troubles du rythme circadien se manifestent par une tendance à l'insomnie la nuit et à la somnolence le jour.

Vous trouverez des informations complémentaires sur ce thème sur la plate-forme de santé en ligne vitage.ch/atoutsante.aspx



Association suisse des droguistes
Case postale 3516, 2500 Biel/Bienne 3
Téléphone 032 328 50 30



Simplement bien assuré.

La CPT est la partenaire exclusive de la SEV en matière d'assurances maladie complémentaires. Vous trouverez plus d'informations sur les prestations de la CPT sur internet: www.sev-online.kpt.ch

Angle droit

Prudence avec les feux bleus

Enclencher la sirène et le gyrophare ne suffit pas.

Un collègue appelé en urgence est passé au rouge et il est rentré en collision avec une voiture qui n'avait pas remarqué le gyrophare bleu.

Au cours de la réorganisation et de la professionnalisation de la défense d'exploitation des CFF, les véhicules de service ont été équipés de feux bleus et de sirènes.

Le collègue X a été appelé sur les lieux d'un accident de personne. Pour s'y rendre avec le véhicule de service, il a allumé le gyrophare et la sirène. Malgré un feu rouge il a traversé un carrefour et a heurté une voiture qui passait au vert. Le ministère public a été d'avis que dans les

bifurcations, respectivement les carrefours avec un feu rouge une grande prudence est de mise, même avec une sirène et des feux enclenchés. X a manqué de prudence car il faut toujours compter avec le fait que certains usagers ne respectent pas ces signaux de mise en garde, ou bien trop tard. X a demandé la protection juridique du SEV, parce qu'il a trouvé la description des faits lacunaires, considéré l'amende comme injuste et parce qu'il craignait un retrait de permis de l'office de la circulation routière.

Trajet à faire dans l'urgence

L'avocat conseil mandaté par le SEV a fait opposition à l'amende après avoir examiné le dossier d'enquête. L'avocat a en particulier fait valoir, que X effectuait un

trajet qu'il était tenu de faire en urgence, qu'il avait actionné les signaux avertisseurs spécifiques et qu'il n'a pas dépassé la limitation de vitesse. Le lieu de l'accident se situait sur un tronçon routier à plusieurs voies avec une bonne visibilité. X pouvait donc s'attendre à ce que les autres usagers réagissent correctement, ce qu'ils ont fait – sauf un. Le conducteur impliqué dans l'accident a indiqué dans le rapport que le soleil l'a aveuglé et qu'il écoutait la radio fenêtres fermées.

Manque de prudence

Le ministère public n'a pas suivi ces arguments et a confirmé avec une condamnation pénale l'amende prononcée par l'instance précédente. Dans les considérants du jugement il a ex-

posé que X n'a pas fait preuve de la prudence nécessaire. Concrètement, il aurait dû rouler au maximum au pas face à ce feu rouge à un carrefour.

Le SEV a donné à l'avocat le «feu vert» pour que le cas soit tranché du point de vue juridique, étant donné son importance fondamentale et le fait que la condamnation pénale ne l'a traité que superficiellement.

Amende annulée

Le juge l'a au moins en partie reconnu. Il a déclaré X coupable de faute de circulation légère, et annulé l'amende prononcée par l'instance précédente. Une partie des coûts de procédure ont aussi été mis à la charge de l'Etat. Grâce à cet «acquiescement de 2^e classe»,

l'inscription au casier judiciaire tombait et l'office de la circulation a pu renoncer à un retrait de permis.

Circuler sûrement

C'est l'art. 100 de la LCR (Loi sur la circulation routière) qui s'applique pour la conduite avec gyrophare. Le principe de base est que le devoir qui prime est de circuler de façon sûre pour arriver à destination. Passer au rouge doit selon les situations se faire en roulant au pas, car le conducteur ne peut pas se reposer sur le fait que les autres usagers de la route se comporteront correctement face aux signaux d'urgence. Il faut pouvoir s'arrêter à vue. Si ce devoir de prudence est respecté on n'est pas condamnable.

Protection juridique SEV/hk

Assemblée commune des délégués des sous-fédérations SBV et VPV pour parler du projet de fusion

Une fusion qui vise un service syndical professionnel pour les membres

La troisième assemblée commune des délégués SBV et VPV a eu lieu le 4 novembre à Zurich. Au cœur des discussions: les structures de la nouvelle sous-fédération.

Les deux présidents centraux Elisabeth Jachini, SBV, et Roland Schwager, VPV, ont été d'emblée très clairs: cette assemblée du 4 novembre ne devait pas se prononcer sur la fusion, mais se pencher sur les projets de structures. Deux variantes ont été proposées. La variante dite «milice» et celle dite «professionnelle». Cette dernière prévoit, par exem-

ple, un renforcement du pouvoir des 7 présidents de branches.

Processus démocratique

Un groupe de travail avait planché sur ces deux variantes qui ont fait l'objet d'une présentation dans toutes les sections. Suite à ces présentations, les deux projets de structures ont été retravaillés en fonction des suggestions émises par les membres de la base des deux sous-fédérations.

Variante «professionnelles»

Les délégués n'ont pas eu de peine à choisir la variante «professionnelle» parce qu'elle présente la meilleure garantie pour offrir aux membres un service syndical professionnel. Au vote, la variante

«professionnelle» a été acceptée à l'unanimité par les délégués moins une abstention.

Prochains pas

Maintenant, le groupe de travail poursuit son mandat. Il va affiner la variante «professionnelle» et en chiffrer les coûts. Puis il fera le tour des sections pour à nouveau prendre le pouls de la base. C'est très important que chaque membre puisse savoir comment sera structurée la nouvelle sous-fédération. Les résultats des travaux seront présentés lors de la prochaine assemblée commune qui se déroulera en mai 2012.

Cette assemblée des délégués de Zurich a permis de faire un pas en avant vers la fusion.

Urs Schopfer/AC

AD (45 mandats) 2 séances par année

Direction (11 mandats)

- Président central 100%
- Vice-président
- Caissier central 10%
- Secrétaire
- 7 chefs de champs de branche

8-9 séances par année

Direction élargie (17 mandats)

- 6 présidents de section (10%) en plus

2 séances supplémentaires par an

Ouest
Suisse romande

Berne et région
Valais

Suisse centrale
Göschenen-Bâle

Tessin

Zurich
Glaris

Suisse orientale
Coire

7 champs de branche (champs d'intérêts):

- | | |
|-----------------------|--------------------------------------|
| Division Voyageurs | Représentants de toutes les sections |
| Infrastructure | Représentants de toutes les sections |
| G Cargo | Représentants de toutes les sections |
| Services centraux | Représentants de toutes les sections |
| Police des transports | Représentants de toutes les sections |
| Securitrans | Représentants de toutes les sections |
| Recrutement | Représentants de toutes les sections |

Cet organigramme de la variante dite «professionnelle» a été nettement préférée par les délégués à la variante «milice». Un groupe de travail va affiner les structures du projet de la nouvelle fédération. Le résultat de ses travaux sera discuté lors de l'assemblée commune des délégués qui aura lieu en mai 2012.

De la ville de Neuchâtel au bourg moyenâgeux du Landeron en passant par les crêtes jurassiennes

Blocs erratiques, château et vieille-ville ovale

Conducteur aux TN Greg Todeschini nous propose une balade qui permet de se retrouver en pleine nature après quelques minutes à pied depuis la gare de Neuchâtel, pour aller jusqu'au Landeron.

On sort de la gare côté Jura et on part immédiatement sur la droite, jusqu'au premier rond point. On emprunte ensuite la rue du Rocher, qui part sur la gauche du rond point et on la suit sur 200 mètres, jusqu'à la rue du Peruis du Sault, sur la droite. Il suffit alors de suivre cette rue en montant pour passer bientôt devant le Jardin botanique, puis le Centre Dürrenmatt, consacré à l'écrivain du même nom. Encore quelques mètres et on se retrouve dans les bois, avec à



Greg Todeschini

droite la roche de l'Ermitage, un abri sous roche bien visible et quelques places de parc. Prendre sur la gauche le Sentier du Temps, qui monte jusqu'à Chaumont (compter une heure de marche environ et 600 mètre de dénivelé).

Sur le début du trajet, on admirera une série de sculptures qui représentent les premiers humains, puis des dinosaures, puisqu'on remonte le temps sur ce sentier.

Rochers nomades

A mi-chemin, un gros bloc de granit juste à côté du sentier attire l'attention. Il a parcouru des centaines de kilomètres depuis les Alpes, charrié par les glaciers gigantesques qui recouvraient la Suisse à l'ère glaciaire. Il faut s'imaginer que seules les plus hautes crêtes du Jura n'étaient pas recouvertes par la glace, ce qui fait qu'on retrouve des blocs erratiques un peu partout dans le Jura jusqu'à

plus de 1000 mètres d'altitude.

On continue jusqu'à Chaumont, où se trouve la station supérieure du funiculaire de Chaumont, qui permet de redescendre sur le village d'Hauterive et de là, reprendre le bus jusqu'à Neuchâtel. Mais choisir cette version «flemme» serait bien dommage. La suite de la balade est facile car elle se fait à plat, sur les crêtes.

Il suffit de suivre les panneaux indicateurs de sentiers pédestres. Après quelques kilomètres on arrive à une place à pique nique, avec une table et un emplacement à grillades. Le sentier qui descend sur Enges commence quelques dizaines de mètres après, sur la droite, indiqué par une flèche pédestre.

Château et canal

A Enges, petit village neuchâtelois, on peut pique-niquer y compris à couvert, avant de reprendre la balade direction du lac. On passe par la petite route qui passe entre l'hôtel-restaurant du Chasseur et l'église, et on descend sur

Cressier. Le passage dans ce beau village vigneron donne l'occasion d'admirer le château de Cressier.

Six heures de marche

On continue jusqu'au canal de la Thielle. On prend à gauche et on longe le canal un petit bout avant de tourner à gauche et de faire le dernier petit bout jusqu'au Landeron, où on arrive par une des deux entrées de la vieille-ville. Celle-ci date du Moyen Age et l'ensemble est particulièrement bien conser-

vé. Les maisons serrées les unes contre les autres forment un ovale autour d'une magnifique place centrale plantée d'arbres au centre. Le Landeron est aussi la seule commune neuchâteloise située au bord du lac de Bienne. En ressortant à l'autre bout de l'ovale, on arrive en deux minutes à la gare du Landeron, d'où on pourra reprendre le train. Compter 6 heures de marche environ pour cette balade, sans les pauses.

Hélène Koch



PELLET PIOCHE: CENT ANS DE CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL



IL Y A 50 ANS

Des hausses qui profitent à tous

Nous avons déjà maintes fois démontré l'interdépendance des salaires des cheminots privés avec ceux de leurs collègues «fédéraux». Aujourd'hui, cette interdépendance est quasi complète. Si le Parlement accorde aux fonctionnaires de la Confédération une revalorisation générale des traitements, les effets s'en font sentir aussitôt sur les conditions de salaires dans les entreprises privées de transports, tout au plus avec une année de décalage. Mais l'action de la SEV a également été bénéfique en faveur du personnel des compagnies qui ne sont pas soumises à la loi sur les chemins de fer, comme les services publics de transports urbains.

Le Cheminot, 24 novembre 1961

Découvrez, vous aussi, la fascination du Grand Nord, en train et à bord de l'Hurtigruten! Voyage en train jusqu'à Rostock, puis parcours reposant en bateau pour Helsinki. Voyage en train de nuit à destination de Rovaniemi. À bord d'un navire moderne, vous aurez le plaisir de profiter pleinement des attraits d'une croisière qui vous conduira le long de la côte norvégienne. Voyage en train de Trondheim à Oslo et en ferry d'Oslo à Kiel.

P R O G R A M M E

1^{er} jour, mardi 10 juillet 2012:

Bâle - Travemünde

Voyage en train à Travemünde et embarquement.
Nuitée en cabine extérieure à deux lits.

2^e jour: En mer

Journée reposante sur le bateau qui traverse la Mer Baltique.

3^e jour: Helsinki - Rovaniemi

Après le petit-déjeuner, tour de ville à Helsinki.
Après-midi libre. Embarquement dans le train de nuit pour Rovaniemi (en compartiments à deux lits).

4^e jour: Rovaniemi - Saariselkä

Voyage en car au cercle polaire. Visite de l'atelier du Père Noël. En fin d'après-midi, arrivée au centre de vacances, situé dans le parc national Urho Kekonen.

5^e jour: Saariselkä - Kirkenes

Voyage en car dans la vaste région aride de la Laponie finlandaise. Dans la soirée, arrivée à Kirkenes.

6^e jour: Excursion au lac de Barent et embarquement

Le matin, excursion jusqu'à la frontière russe sur la rive du lac Barent. À 12h00, embarquement sur le bateau de la célèbre compagnie Hurtigruten. Début du plus beau voyage en bateau du monde. Le bateau met le cap vers le Sud sur Honningsvåg.

7^e jour: En mer: Honningsvåg - Cap Nord - Harstad

Escale à Honningsvåg. Excursion facultative au Cap Nord. Continuation du voyage à travers le fjord Mageroy pour Havøysund. Escalade à Hammerfest. Le bateau poursuit ensuite sa route à travers des fjords impressionnants et arrive au port naturel de Skjervøy. Vers minuit, il atteint Tromsø.

8^e jour: En mer: Harstad - Bodø

Brève escale à Harstad, avant le départ pour les îles Lofoten. Vers le soir, le bateau met sur cap sur le Vestfjord pour rejoindre Bodø.

9^e jour: En mer: Oernes - Trondheim

Beau voyage entre Oernes et le Cercle polaire. Le bateau longe la côte de Helgeland. Après avoir croisé au large de Nesna, vous verrez Sandnessjøen. Dans la soirée, le bateau atteint Roerвик.

10^e jour: Trondheim - Oslo

Après le petit-déjeuner, débarquement. Un parcours en train vous conduira dans les montagnes de Dovrefjell et dans la vallée de Gudbrand pour atteindre Oslo.

11^e jour: Oslo - Embarquement

Le matin, tour de la ville de Oslo. Vers midi, embarquement. La sortie du port d'Oslo vaut la peine d'être vécue. La destination du bateau est Kiel.

12^e jour, samedi 21 juillet 2012: Kiel - Bâle

Arrivée le matin à Kiel et voyage en train ICE à Bâle.



Inscription En train et en bateau jusqu'au Cap Nord, du 10 au 21 juillet 2012

- Chambre/cabine individuelle désirée, supplément CHF 1400.-
- Voyage en train en 1^{ère} classe, supplément CHF 110.-
- Cabine intérieure à 2 lits, catégorie L2, réduction CHF 250.- p. pers.
- Je suis / nous sommes titulaire(s) d'une carte de réduction FIP, réduction CHF 70.- en 2^e cl.
- Je suis membre du SEV
- Je suis / nous sommes membre(s) de l'ATCS, section

J'ai / nous avons une propre assurance-annulation et je renonce / nous renonçons à l'assurance obligatoire pour annulation de voyage.

Nom, prénom, Date de naissance

1.

2.

Adresse

NPA/Lieu

Téléphone privé

Portable

Remarques

Lieu/date

Signature

Envoyer à: SERVRAIL, Case postale 335, 3027 Berne ou inscription sous www.servrail.ch Renseignements: SERVRAIL, Tél. 031 311 89 51
Les conditions générales de vente de la SERVRAIL S.à.r.l. sont applicables

Compris: Voyages en train, en 2^e classe, dès et jusqu'à Basel Bad Bf. • Cabine extérieure à deux lits Travemünde-Helsinki et Oslo-Kiel • Cabine extérieure de cat. L2, à deux lits, à bord du bateau Hurtigruten • Logement dans de bons hôtels de catégorie moyenne en chambre à deux lits/douche/WC • Demi-pension • Pension complète à bord du bateau Hurtigruten • Transferts, visites de villes et excursions selon le programme • Accompagnement SERVRAIL dès et jusqu'à Bâle.

Non compris: Billets de chemin de fer domicile - Bâle Bad Bf - domicile • Supplément pour chambre individuelle, CHF 1400.- (voir programme détaillé) • Voyage en train en 1^{ère} classe, supplément CHF 110.- • Excursions facultatives durant le voyage Hurtigruten • Assurance-annulation et SOS, CHF 92.- • Supplément pour cabine extérieure d'autres catégories, voir programme détaillé

Réductions: Cabine intérieure à deux lits, catégorie L2 sur le bateau Hurtigruten CHF 250.- par personne • Titulaires d'une carte de réduction FIP en cas de voyage en 2^e classe, CHF 70.-

Rolf Meier a fait de son hobby son métier et vice-versa

Un job 100% passionnant

Quand Rolf Meier raconte son quotidien professionnel, on pourrait l'écouter des heures. Des histoires drôles aux histoires tristes, la variété est assurée.

La division où Rolf Meier travaille s'appelle «Interventions». Elle existe seulement depuis quelques années. Rolf a commencé son parcours professionnel dans un tout autre lieu. Qu'il soit maintenant officier sapeur-pompier aux CFF est cependant logique.

Comme beaucoup d'autres, la carrière de Rolf Meier a commencé par un apprentissage d'employé de gare dans la région zurichoise. Il remarque pourtant vite que dans son cas c'est une voie de garage: «Pour progresser, tu aurais dû zigouiller le chef de station!» Il l'a laissé en vie et changé de voie: en 1977 il arrive à Berne et travaille comme opérateur dans le centre de calcul des CFF. Il habite d'abord dans une «chambre de célibataire» des CFF.

Pompier volontaire à Berne

Pour faire la connaissance d'autres personnes, il entre au «Brandcorps», la compagnie de pompiers volontaires de la ville de Berne. Après quelques années il entre comme ingénieur de réseau aux Telecoms des CFF où il reste plus de 20 ans. En raison de son expérience professionnelle comme sapeur pompier Rolf Meier est devenu officier de la défense d'entreprise des CFF à Berne en 1999, deux ans aussi comme instructeur pompier et finalement chef de groupe du wagon de secours et responsable du wagon de secours d'enraillement – autant d'activités qu'il pouvait lier avec son travail aux Telecoms. Cependant est finalement arrivé l'heure d'un grand saut: Rolf Meier est aujourd'hui dans le cercle d'experts, pour aider ceux qui ont des problèmes informatiques, et il

est vice-commandant de la défense d'entreprise des CFF. Depuis là il travaille donc dans la Aebimatte en travail par roulement. Le «modèle 24 heures» comme appliqué par la défense des CFF, est fait de services de 6 h 30 à 6 h 30 et des services de piquet le

pompe et le train de sauvetage et des trois véhicules routiers à mener. Quotidiennement il y a entre une heure et une heure et demi de sport dans un centre fitness au programme, parce que les collaborateurs doivent rester en forme.

comme un collègue». Pour les gros accidents il y a une bonne collaboration avec le service du feu professionnel de Berne, il existe une convention de prestations.

La défense d'exploitation ferroviaire peut ainsi parfois soutenir efficacement les

métier ne sont cependant pas des baroudeurs, et en aucun cas non plus insensibles.

Parce qu'il y a aussi une vie en dehors du travail, Rolf Meier vit avec sa deuxième femme. Sa fille de 30 ans est mariée et vit avec son mari à Berne. «Ma femme me laisse cuisiner!» rayonne-t-il car cuisiner est un de ses loisirs. Pendant son temps libre il va volontiers faire du vélo, se promener, cueillir des champignons ou aller au wellness.

Autrefois avec le groupe de jeunes

Le syndicat prend aussi une place essentielle dans la vie de Rolf Meier. Il est entré au SEV le 1^{er} janvier 1978, recruté par le groupe jeunesse du SEV. Il se souvient de la semaine de vacances en bateau passée en Angleterre avec des collègues du même âge. On peut aussi s'amuser dans un syndicat!

Trente ans d'engagement

Il est aussi engagé à la Cope de la défense d'exploitation, dont il a été président et en lien avec les lois sur le temps de travail il a aussi travaillé étroitement avec les professionnels du SEV. Comme membre de la défense d'exploitation il est aussi entré dans la section Berne/Valais de la sous-fédération du personnel travaux, dont il a été vice-président. A l'AG 2010 il a été élu président. Le SEV l'aide dans son travail pour de bonnes conditions de travail, Rolf Meier aide cependant aussi le SEV, quand il est appelé: il a fait de la protestation silencieuse lors des négociations pour Toco il y a un an et aide à la récolte de signatures, quand son plan le service le lui laisse. Il voit aussi arriver pour la sous-fédération travaux des «temps délicats». «Le renouvellement des comités est essentiel, et on a besoin pour ça d'un encouragement efficace des jeunes talents. La tâche est exigeante et prend du temps.» Pourtant ça en vaut la peine sinon Rolf Meier n'aurait pas fait tout ce qu'il peut depuis plus de 30 ans pour ses collègues!



Un travail difficile dans des conditions compliquées: Rolf Meier s'occupe d'un enraillement à Emmenmatt.

weekend. «L'intervention Berne» était le service pilote pour ce modèle aux CFF. Martin Allemann, le spécialiste des temps de travail au SEV et la Cope ont accompagné la mise en place et sont contents de ce qui a été accompli entretemps. Le modèle a aussi été introduit dans les autres lieux d'intervention.

Travailler avec des possibilités d'interruption

Pendant ces journées de travail de neuf heures le groupe d'intervention de quatre personnes auquel appartient un officier, un chef de groupe et deux mécaniciens de locomotive exécute «des travaux, que l'on peut tout de suite interrompre» comme le dit Rolf: pour bien connaître ce domaine d'intervention et consolider la connaissance des trajets, qui incluent en particulier une grande partie des cantons de Berne, Fribourg et Soleure on accompagne les mécanos qui accomplissent leurs heures obligatoires. Il y a par exemple des talus à faucher, ou bien les contrôles périodiques pour l'auto-

Le soir Rolf Meier règle des affaires privées sur PC, regarde la télé ou joue au jass avec ses collègues. Si l'alarme sonne, le train de secours doit partir dans les 5 minutes.

Tout n'est pas feu et flammes

Dans les dernières années il y a eu à l'intervention Berne environ 470 alarmes, dont 65% qui concernent le «gestionnaire des perturbations». La défense d'entreprise, qui avec le management des événements ensemble les «interventions» forment ce que Rolf Meier qualifie de «service du feu et TCS sur rails». Les prestations d'aide techniques représentent la grande partie du travail, c'est pourquoi les collaborateurs doivent toujours être à jour sur la technique des nouveaux trains et locomotives. Environ un dixième des interventions concernent les feux et les accidents. Ces derniers sont particulièrement lourds, comme le dit Rolf Meier. Il souhaite toujours que «il n'y ait pas d'enfant, personne de la famille ou des connaissances et personne qui soit pas lié de même

pompiers professionnels, même quand l'événement ne touche pas directement les chemins de fer. Pour les gros événements il y a aussi une bonne collaboration avec les autres sites d'intervention, il y en a 14 en Suisse, et avec les autres chemins de fer. Rolf Meier raconte que lors de l'incendie du tunnel du Simplon, les trains d'extinction et de sauvetage de Brigue, Frutigen et Lausanne étaient en intervention, pendant que le train de Berne à Frutigen a été déplacé, pour sécuriser le tunnel du Lötschberg, avant d'être appelé à plus tard aussi dans le tunnel du Simplon. Sur chaque site travaillent 12 à 13 personnes qui aident les autres site en cas de gros accident.

Esprit d'équipe et autonomie

Rolf Meier raconte un autre échantillon d'interventions, sous le couvert de l'anonymat bien sûr. On comprend là, pourquoi les CFF présupposent pour les gens de la défense d'exploitation «esprit d'équipe, fiabilité, flexibilité et autonomie». Les gens du